



PANORAMA DE PRESSE

24/03/2020 09h23

CGT

SOMMAIRE

SYNDICALISME (5 articles)

L'OBS Site internet

mardi 24 mars 2020

Philippe Martinez : « Tous les syndicats sont d'accord pour maintenir les activités indispensables » (1117 mots)

Page 6

Philippe Martinez : « Tous les syndicats sont d'accord pour maintenir les activités indispensables » Le pa...

l'Humanité

mardi 24 mars 2020

Le monde du travail face à ses premiers morts (727 mots)

Page 9

Des victimes du virus ont été déplorées par la CGT, dans le commerce et l'automobile. Ces décès posent la question de la p...

l'Humanité

mardi 24 mars 2020

« Le jour où il n'y a plus de journaux, il n'y a plus de démocratie » « Si Presstalis tombe, toute la filière est par terre » (807 mots)

Page 11

Le SGLCE-CGT réclame la nationalisation de Presstalis, qui s'occupe de la distribution de la presse et dont le dépôt fe bil...

Alternatives Economiques

lundi 23 mars 2020
12:22

Protection des « métiers essentiels », le grand retard à l'allumage (2173 mots)

Page 13

Rester chez soi ou assurer la continuité de l'activité? Pris dans ses propres injonctions contradictoires, le gouvernement peine à s'appuyer sur le dialog...

Le Parisien INTERNET

lundi 23 mars 2020
21:28

Loi Urgence Covid-19 : les syndicats s'inquiètent pour les droits des salariés (545 mots)

Page 18

Pas de confinement pour les droits des salariés ! Réunions en visioconférences, télétravail, échanges sur les réseaux sociaux, sites dédiés, blo...

ACTUALITÉ SOCIALE (17 articles)

l'Humanité

mardi 24 mars 2020

Un glissement de la santé publique vers la sécurité intérieure

Page 21

(617 mots)

Alors que le gouvernement réfléchit à des mesures plus restrictives au nom de la lutte contre l'épidémie, le sociologue Fré...

l'Humanité

mardi 24 mars 2020

Confinement, l'exécutif attendu au tournant (710 mots)

Page 22

Alors que de nouvelles mesures devraient être annoncées ce mardi, le gouvernement doit faire face à des critiques de plus ...

Quelles mesures sociales pour répondre à l'urgence ? (925 mots)

Page 24

...

Partout, les citoyens décrètent l'« entraide générale » ! (572 mots)

Pour rompre l'isolement imposé par les réponses gouvernementales à la crise sanitaire, les initiatives solidaires se multipl...

Page 26

Des bonnes volontés se tissent derrière les masques (455 mots)

Des réseaux de couturiers et couturières ont répondu à l'appel de plusieurs hôpitaux. Il ont mis en ligne des tutoriels pou...

Page 27

« On vit tous dans des clapiers, alors, plus qu'ailleurs, on veut sortir » (818 mots)

Dans les quartiers populaires d'Île-de-France, si les consignes ont parfois mis du temps à être suivies, beaucoup ont pris ...

Page 28

À Toulouse, le téléphone pour maintenir le soin psychiatrique

(645 mots)

Les malades de l'hôpital Marchant, spécialisé en psychiatrie et santé mentale, subissent un stress accru. Un lien téléphoniqu...

Page 30

Pas de trêve dans la chasse aux étrangers (313 mots)

Les associations s'indignent de la poursuite des expulsions, contraire à toutes les recommandations sanitaires. ...

Page 32

Handicapés : une angoisse décuplée (711 mots)

Avec la fermeture des structures d'accueil de jour, beaucoup de personnes handicapées, psychiques ou physiques, se retrouvent...

Page 33

«C'est quoi le plan B, on attend que ça passe et au pire, on meurt ?» (804 mots)

La file d'attente fait des courbes jusqu'à l'entrée de l'hôpital de la Timone, à Marseille. Lundi, en fin de matinée, ils é...

Page 35

La France des caissières (1924 mots)

Ces gants-là, ça ne vaut rien. Assise derrière la caisse, elle regarde sa main comme un objet étrange, dans un bref moment ...

Page 37

Travail : un régime d'exception toléré parce que temporaire

(772 mots)

Dans l'urgence, la hiérarchie des valeurs change ; les règles de droit, elles aussi, s'adaptent à ces temps difficiles. On ...

Page 40

Muriel Pénicaud : « L'objectif est clairement de ne pas licencier » (1483 mots)

La ministre du Travail fait le point sur les nouvelles dispositions relatives au chômage partiel et déta...

Page 42



mardi 24 mars 2020

Covid-19 : l'Etat tient-il un double-langage aux Français ?

(824 mots)

Trop de communications contradictoires du gouvernement nuit à la gestion de la crise sanitaire générée par le virus Coronav...

Page 45



mardi 24 mars 2020

Comment les éboueurs se protègent (721 mots)

propreté Par Céline Carez Ils sortent première ligne, opérationnels, protégés plus drastique...

Page 47



mardi 24 mars 2020

Les grands groupes français appellent à une reprise maîtrisée du travail (417 mots)

Faut-il arrêter l'activité économique pour freiner au maximum la propagation de l'épidémie de coronavirus ou la maintenir au mieux ...

Page 49



lundi 23 mars 2020
16:46

Protection des « métiers essentiels » : le grand cafouillage gouvernemental (2171 mots)

Rester chez soi ou assurer la continuité de l'activité? Pris dans ses propres injonctions contradictoires, le gouvernement peine à s'appuyer sur le dialog...

Page 50

SYNDICALISME

Philippe Martinez : « Tous les syndicats sont d'accord pour maintenir les activités indispensables »

Le patron de la CGT prend position sur le travail dans les entreprises : oui, seulement quand c'est nécessaire (la santé, l'agroalimentaire, la logistique, l'énergie...) et si le salarié est protégé. Non, dans tous les autres cas.

Le gouvernement appelle les Français à travailler - tout en recommandant de rester chez soi. les salariés, eux, sont inquiets. L'Afep, qui représente les plus grandes sociétés françaises, appelle à la reprise du travail. La CGT-chimie demande d'arrêter le travail dans les secteurs non nécessaires et votre section énergie recommande un droit de retrait dans la distribution du gaz, nécessaire à tous. Quelle est aujourd'hui la position de la CGT sur ce sujet : qui doit aller travailler ? Quelles sont les activités nécessaires ? En ce moment, il faut être humble et modeste, éviter toute position tranchée. Qu'est-ce qui est nécessaire à la santé et à la vie du pays ? J'en parle à chaque fois que je peux avec des membres du gouvernement. Construire un paquebot à Saint-Nazaire ou un bateau de guerre à Brest, continuer à fabriquer des automobiles ou des tramways, est-ce bien nécessaire aujourd'hui ? La question est plus que d'actualité avec Airbus qui vient d'annoncer une reprise du travail : nécessaire ou pas ? Il reste à le démontrer car, à la CGT, nous ne sommes pas convaincus. Le BTP n'est pas essentiel non plus, et la plupart des patrons sont d'accord avec nous, mais pas le gouvernement, qui refuse de discuter sur tous ces points. Qu'est-ce qui reste indispensable ? Le commerce, bien sûr, mais pas n'importe lequel : pas le commerce du style Amazon qui doit être arrêté. La logistique ensuite, la production et livraison de tout ce qui est nourriture, mais pas forcément la fabrication de confiture même si c'est sympathique. Les industries pétrolières, bien sûr. Dans le textile, fabriquer des pantalons n'est plus une obligation, mais si une usine reconvertis ses lignes de production pour faire des masques, alors, oui. Il faut encore des emballages, bien entendu, pour le gel hydroalcoolique par exemple. Mais dans tous les cas, les salariés doivent être protégés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous demandons aux salariés qui n'ont pas de protection suffisante d'exercer leur droit de retrait. Arrêter tout ce qui n'est pas indispensable permettra de libérer des masques et du gel pour ceux qui en ont vraiment besoin, à commencer par les hôpitaux. Nous n'avons aucune réponse précise du gouvernement sur ces sujets. **La position de la CGT est-elle différente de celle des autres syndicats, ou est-ce l'union sacrée dans ce que le président Macron appelle « un temps de guerre » ?** Nous sommes tous d'accord sur l'essentiel. Je suis intervenu, ainsi que Laurent Berger de la CFDT, auprès du gouvernement sur le cas d'Amazon parce que leurs conditions de travail dans les entrepôts sont dangereuses : de nombreux salariés en CDI sont tombés malades, ils ont été remplacés par des intérimaires ou des précaires. Les salariés ne se sont pas laissé faire, nous les avons soutenus et l'entreprise commence à bouger, le gouvernement semble se préoccuper enfin de cette situation. Tous les syndicats sont d'accord pour

maintenir les activités indispensables, et ils sont d'accord aussi pour s'inquiéter de la loi d'urgence sur les conséquences du coronavirus pour les conditions de travail : nous condamnons les mesures dérogatoires sur les temps de repos hebdomadaire, l'allongement du temps de travail, la possible réduction des congés. Nous sommes tous d'accord aussi pour dire qu'au sein des entreprises, c'est le rôle du CSE [*comité social et économique, qui a remplacé notamment les CHSCT, NDLR*] de valider les mesures de protection interne ou la nouvelle organisation des équipes. Nous sommes d'accord pour penser qu'il n'y a pas besoin d'une nouvelle loi pour régler toutes ces questions : on peut en discuter dans les entreprises, régler ces sujets au cas par cas. Les salariés savent que la situation est grave, il n'y a aucun besoin de leur dire de travailler plus. Ce qu'on attend du gouvernement, c'est de la clarté. Le double message « *restez chez vous* » et « *allez travailler* » est inaudible. J'ai demandé à Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, comment il justifiait en ce moment la poursuite de la construction d'un cuirassé militaire. Sera-t-il utile pour tirer des missiles sur le virus ? **La prime de 1 000 euros qu'une partie des entreprises de distribution comme Auchan, Carrefour ou Intermarché versera à ses salariés, c'est suffisant pour les dédommager des risques encourus** ? C'est une mesure de faux-culs, pardonnez-moi l'expression ! Pourquoi la verser maintenant et pas tout le temps ? On découvre l'utilité des gens mal payés comme les vendeurs ou les routiers alors qu'ils sont utiles tout le temps et qu'ils sont pourtant toujours mal payés avec des horaires épouvantables. Si cette crise permet au moins de revoir leur situation, ce sera toujours ça. Et nous y veillerons. **Le rôle du syndicat auprès des salariés a-t-il changé depuis une semaine** ? On reçoit beaucoup de sollicitations en effet, on fonctionne surtout par téléphone mais on a mis en ligne les documents permettant aux salariés de comprendre comment activer leurs droits, dont leur droit de retrait. On discute aussi dans les branches, notamment à La Poste, qui connaît des problèmes en ce moment. Bien entendu, il faut que les bureaux restent ouverts, pour que les gens puissent aller toucher leurs minima sociaux, mais faut-il tout continuer et distribuer n'importe quel produit acheté sur internet ? Cela, ce n'est pas certain. Il faut aussi que les travailleurs précaires, ceux qui travaillent pour les plateformes numériques et ne sont pas salariés, puissent obtenir les mêmes droits et indemnisations que les salariés. **Quelle est l'attitude du gouvernement avec vous ? Tous les sujets qui fâchent ont été repoussés, on ne parle plus de la réforme des retraites...** Le minimum de leur part, c'était de suspendre tout ce qui faisait polémique. Nous avons fait cette demande, et ils ont accepté. On reviendra sur les sujets « retraite » et « chômage » quand il sera temps et il reste quelques sujets à résoudre dont celui de l'indemnisation des intermittents du spectacle. **Que se passera-t-il après pour relancer la machine économique ? Des mesures difficiles pour les salariés sont possibles. Vous êtes déjà inquiets** ? Il est prématuré de se poser la question : il y aura des pressions sur les salariés mais ils ne pourront pas être les seuls à faire des sacrifices. On peut déjà se demander s'il faudra verser des dividendes cette année. Je dis ça comme ça. Il faut anticiper bien sûr mais il faut d'abord gérer ce qui se passe aujourd'hui : il y a beaucoup d'inquiétude et l'inquiétude aujourd'hui, ce n'est pas de perdre son travail dans quelques mois, c'est de perdre la vie maintenant. La situation détériorée des hôpitaux, chacun devra en tirer des leçons. La crise sanitaire révèle tout ce que nous disions depuis longtemps. Après, la reprise du dialogue social, on y sera attentifs, mais en attendant, le fait que le gouvernement nous contacte régulièrement, c'est déjà une bonne chose. Espérons que cette bonne habitude sera maintenue.

par L'obs





Le monde du travail face à ses premiers morts

Des victimes du virus ont été déplorées par la CGT, dans le commerce et l'automobile. Ces décès posent la question de la préservation de la santé des travailleurs, mais aussi celle de la fermeture des activités économiques non essentielles.

Le communiqué est laconique, douloureux. « Malgré nos nombreuses alertes sur la situation dramatique que vivent les salariés du commerce et des services, auxquelles gouvernement et patronat restent totalement sourds et muets, nous déplorons le premier décès d'un salarié dans nos secteurs », annonçait dimanche après-midi la fédération CGT du commerce et des services. La victime était responsable de la sécurité dans un grand centre commercial d'Aulnay-sous-Bois et élu syndical. « Nous comptabilisons de plus en plus de salariés de nos secteurs qui sont contaminés par ce virus », poursuivait le syndicat qui appelait « tous les salariés contraints de travailler à exercer leur droit de retrait dès lors qu'ils craignent pour leur santé ». Le soir même, la CGT de Renault Cléon révélait le décès d'un salarié de maintenance du site. « Nous ne savons évidemment pas si c'est à l'usine qu'il a contracté cette maladie. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que les mesures prises par la direction étaient complètement insuffisantes dès le début de la pandémie en France », soulignait l'organisation syndicale. Car si l'usine était depuis plusieurs jours en grande partie fermée, quelques dizaines de salariés demeuraient à leur poste.

Les cols blancs en télétravail et les cols bleus à la production

habituelle

Jusqu'où conserver les activités économiques d'un pays en pleine épidémie ? La question est de plus en plus fréquemment posée après l'avalanche de droits de retrait déclenchés la semaine passée. Le point de vue du gouvernement est clair. L'économie doit tourner. « Quand il n'y a pas de danger, on peut travailler », a affirmé Muriel Pénicaud. Si on sait protéger, on peut y aller ; » Sinon, précisait la ministre du Travail, les employeurs disposent de trente jours pour recourir au chômage partiel. Le gouvernement renvoie la responsabilité de la mise en place de conditions de travail adéquates à des négociations syndicats-patronat au niveau des branches professionnelles et des entreprises. À l'image de celui signé jeudi dernier par la direction de STMicroelectronics et la CFDT. Dans les établissements de Crolles, Grenoble, Rennes, Rousset et Tours, une partie de la production est maintenue et assurée par des équipes pouvant être réduites de 50 %, afin de préserver les distances de sécurité. L'accord instaure une rotation des personnels ainsi que la prise de température avant chaque entrée en fonction. Le tout sans perte de rémunération ni jours de repos. Ce texte fait pour l'heure figure d'exception tant le « dialogue social » dans les entreprises s'est réduit à peau de chagrin en ces temps de pandémie qui ont envoyé les cols blancs en télétravail chez eux et les cols bleus seuls face à la production habituelle.

Là encore, le gouvernement pense disposer d'une bonne parade : des protocoles ont été rédigés avec les employeurs de plusieurs secteurs ciblés afin de promouvoir des « guides de bonnes pratiques ». Le transport routier ou la grande distribution disposent du leur. Celui avec le BTP était en phase de conception ce lundi après-midi. Sa rédaction ainsi que l'accès du secteur au chômage partiel étaient censés apaiser les vives tensions de la fin de semaine dernière entre les employeurs et Muriel Pénicaud, cette dernière ayant fustigé les premiers d'avoir arrêté leurs chantiers. La polémique n'est pourtant pas éteinte. Hier, la Fédération française du bâtiment estimait que les conditions n'étaient pas remplies pour la reprise des chantiers. « Je ne vois pas pourquoi je ferais sortir mes gars alors qu'un virus se balade et tue », nous confiait de son côté Olivier Pouvesle, PDG d'une grande entreprise de travaux publics en Île-de-France. Un chantier, c'est un travail collectif avec des ouvriers au coude-à-coude. Des gens veulent nous envoyer à la guerre. Moi, je ne veux pas amener mes gars au cimetière. »

Certains syndicats et employeurs du BTP ne sont pas seuls à se poser la question. En écho hier, la section CGT de General Electric (GE) appelait à l'arrêt des activités non essentielles, dénonçant une direction qui « n'est pas en guerre pour contenir la propagation d'un virus mortel (mais pour) sauvegarder ses pro-

fits ». Cet appel prend d'autant plus de sens à l'heure où plusieurs organisations de professionnels de santé

appellent à un strict confinement, comme en Italie. ■

par Stéphane Guérard Stéphane Guérard,





CULTURE ET SAVOIRS

« Le jour où il n'y a plus de journaux, il n'y a plus de démocratie » « Si Presstalis tombe, toute la filière est par terre »

Le SGLCE-CGT réclame la nationalisation de Presstalis, qui s'occupe de la distribution de la presse et dont le dépôt de bilan vient d'être reporté. Entretien avec Didier Lourdez, secrétaire national du syndicat.

ou

Avec votre syndicat, le SGLCE-CGT (Syndicat général du livre et de la communication écrite), vous réclamez la nationalisation de Presstalis. Pourquoi ?

Didier Lourdez Parce que nous considérons que la distribution de la presse permet à la démocratie d'exister dans le pays, par le biais du pluralisme. Et nous pensons que nous avons une mission de service public, d'où notre demande de nationalisation de l'entreprise, avec une aide particulière pour la filière de la presse.

Presstalis est sérieusement en danger, elle était menacée de cessation de paiement cette semaine, reportée au mois prochain. La crise du Covid-19 n'arrange pas les affaires de la presse, déjà en grand danger...

Didier Lourdez Avec l'épidémie, un grand nombre de points de vente ont fermé. Nous nous retrouvons donc dans une capacité de vente hyper-réduite. Nous avons donc aussi besoin d'une aide particulière. Des salariés continuent tous les jours à aller au travail pour que les lecteurs, ceux qui se rendent en kiosque comme les abonnés, puissent recevoir leur information, des articles de fond, plutôt que du BFM en boucle.

La crise de Presstalis impacte selon

vous 80 000 emplois, selon vous. Autrement dit, Presstalis par terre, c'est toute la filière de la presse qui est en danger de mort...

Didier Lourdes Si Presstalis tombe, tout ce qui est en amont tombe aussi. Ça part du journaliste, en passant par les secrétaires de rédaction, les correcteurs, l'imprimerie... Donc l'État a son rôle à jouer, y compris pendant la période que nous traversons : nous avons repris les propos du président de la République, Emmanuel Macron, sur l'idée qu'aucune entreprise ne serait en faillite. La nationalisation de Presstalis nous paraît être une bonne solution pour passer le cap. On est dans une situation très compliquée.

Pourquoi n'avez-vous pas fait cette proposition de nationalisation avant ? Alors que l'État est garant du pluralisme, non ?

Didier Lourdez On l'a dit avant, mais personne n'a voulu l'entendre. L'an dernier, au moment de la modification de la loi Bichet, nous avons été à l'avant-poste, mais nous n'avons pas été beaucoup entendus par les politiques. Nous portions alors ces revendications de notions d'égalité de traitement entre les titres, de démocratie, de service public. Parce que nous avons une mission de service public : le jour où il n'y a plus de journaux, il n'y a plus de démocratie.

Et comment va se passer la suite, si

vos proposition n'est pas reprise ?

Didier Lourdez L'histoire du dépôt de bilan a été évacuée pour la période qui vient. L'axe essentiel, c'est de sauver Presstalis et les trois entités que sont les agences de distribution régionales, le centre d'exploitation de Bobigny et le siège. Il y a eu de grosses bagarres, semble-t-il, entre les quotidiens et les magazines. Nous sommes dans une grande inquiétude. Sur le numérique, il n'y a pas de modèle économique viable dans la presse classique. Et le support numérique sans le papier, j'ai du mal à y croire. Il ne peut être qu'un complément d'offres, aujourd'hui encore. Sans les points de vente, on ne peut pas acheminer le journal.

C'est le poisson qui se mord la queue, en fait...

Didier Lourdez C'est un peu ça : on diminue les points de vente. Et comme il y a moins de points de vente, on vend moins. Donc on diminue les tirages... Moi, je pense qu'il faudra du papier encore longtemps. Même les citoyens s'emparent des nouvelles technologies, que les plus jeunes changent leur rapport à l'information. Et le prix des quotidiens pose aussi un véritable problème : ils sont chers. Le pouvoir d'achat des uns et des autres n'est pas expansif, d'où le choix parfois entre acheter un journal ou une baguette...

Ce qui pose la question du modèle économique de la presse, qui est structurellement déficitaire : un journal coûte plus cher à produire que son prix de vente...

C'est pour ça qu'il y a besoin d'une nationalisation. Si on considère dans notre pays qu'on doit avoir du pluralisme et de la démocratie, ça sous-

entend que c'est un axe prioritaire et que le gouvernement doit le prendre en compte. Quand on est dans une métropole, on n'a pas de mal à trouver ses journaux. Quand on est dans un village, c'est tout de suite plus difficile, et ce n'est pas normal. Ce qu'on appelle le dernier kilomètre est difficile à assurer. Il y aurait donc tout bénéfice à ce que l'état ce sec-

teur là pour aller au fond de la campagne. Ce sont des éléments prioritaires à la connaissance de tout le monde. Il y a besoin d'aider la presse dans notre pays.

Entretien réalisé par Caroline Constant ■

par Caroline Constant,



Protection des « métiers essentiels », le grand retard à l'allumage

Rester chez soi ou assurer la continuité de l'activité? Pris dans ses propres injonctions contradictoires, le gouvernement peine à s'appuyer sur le dialogue social pour résoudre la question.

Tous les soirs à 20 heures, massés aux fenêtres et aux balcons, les Français applaudissent les soignants qui prennent des risques pour venir en aide aux victimes du covid-19. Un rituel qui pourrait tout aussi bien mettre du baume au coeur de la boulangère, caissière du supermarché, livreur, postière, routier, ouvrier du bâtiment ou de l'agro-alimentaire, conducteur de bus, policier... qui assurent la continuité de l'activité. Pas de télétravail pour ces cols bleus qui font tourner le pays, encore trop souvent à main nue et le visage découvert, au sens littéral du terme.

Compromis sur les chantiers

A défaut de pouvoir proposer masques, gants, gel hydroalcoolique... de nombreuses entreprises ont pris les devants et stoppé leur activité. A l'instar des chantiers du bâtiment et des travaux publics où les ouvriers travaillent sans protection, s'entassent dans des camionnettes, partagent leurs outils, doivent parfois se tenir à proximité, sans pouvoir respecter les « gestes barrières ».

« Par principe de précaution, dès lundi 16 mars, des maîtres d'ouvrage ont demandé l'arrêt des chantiers. La métropole de Lyon, de Clermont, Enedis... ont pris cette décision, énumère Cindy Bochard, secrétaire générale déléguée de la Fédération régionale des Travaux publics (FRTP) d'Auvergne Rhône-Alpes. La quasi totalité des chantiers sont stoppés sur la région. Nous avons fait des demandes de chômage partiel, justifiées par des problèmes d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs, par des décisions des maîtres d'ouvrage ou par le fait que nous n'étions capables d'assurer la sécurité et la santé des salariés. Le mot d'ordre, c'est vraiment la santé. »

« Les entreprises qui ne jouent pas le jeu, qui se disent que l'Etat paiera, ça ne nous regarde pas, eh bien c'est pas du civisme », Muriel Pénicaud Twitter

Un mot d'ordre dont la ministre du Travail n'a pas semblé prendre toute la mesure. Le 19 mars sur LCI, Muriel Pénicaud s'est déclarée « scandalisée » que des fédérations, et notamment la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises (Capeb), incitent leurs membres à mettre des chantiers à l'arrêt, arguant qu'il est nécessaire que « la nation puisse continuer à fonctionner ». « Les entreprises qui ne jouent pas le jeu, qui se disent que l'Etat paiera, ça ne nous regarde pas, eh bien c'est pas du civisme », a-t-elle déploré.

Une menace à peine voilée de ne pas accorder le chômage partiel aux récalcitrantes. Ces propos ont ulcéré le président de la Fédération française du bâtiment (FFB). Jacques Chanut lui a adressé une lettre ouverte cinglante, rappelant les conditions de travail d'ouvriers du bâtiment. Deux jours plus tard,

pour calmer les esprits, Bruno Le Maire déclarait que les entreprises du bâtiment bénéficieraient bien de l'activité partielle (qui, au global, concernait déjà le 21 mars 31 000 entreprises et 650 000 salariés). Le gouvernement s'est en outre félicité qu'un compromis soit enfin trouvé entre le gouvernement et les fédérations du bâtiment. Les chantiers pourront reprendre leur activité à court terme selon un protocole et un « guide des bonnes pratiques » afin de respecter la sécurité des salariés. Mais, point essentiel pour ces syndicats patronaux, chaque entreprise sera libre ou non de faire ce choix.

Soignants exposés

Car malgré les bonnes intentions, les masques et protections ne sont toujours pas au rendez-vous, voire arrivent au compte-goutte. Ce week-end, le gouvernement a assuré en avoir commandé 250 millions qui seront distribués prioritairement aux métiers essentiels, à commencer par le personnel soignant. Chaque médecin de ville devrait en recevoir 18 par semaine. Une annonce presque trop tardive pour les chirurgiens-dentistes en première ligne, au contact du sang et de la salive des patients.

Jusqu'à la semaine dernière, ils ont exercé avec les simples « petits bleus », les masques chirurgicaux classiques qui laissent tout passer. « J'ai alerté il y a quinze jours les autorités sanitaires pour qu'on ait les masques FFP2, témoigne Patrick Solera, le président de la fédération des syndicats dentaires libéraux (FDSL) majoritaire sur le territoire. On devrait enfin en recevoir quelques boîtes mais jusqu'il y a quelques jours, on a laissé des praticiens aller au casse-pipe. Ils ont été contaminés et ont contaminé à leur tour les patients et leur entourage ».

Avant même une réaction du ministère de la Santé, le Conseil national de l'ordre des dentistes a intimé aux praticiens de fermer leur cabinet le 18 mars, sous peine de poursuites de l'ordre, voire pénales pour mise en danger de la vie d'autrui. Désormais, les urgences sont réorientées vers des cabinets où des dentistes volontaires travaillent en binôme. Un changement de décor radical. « Il est obligatoire de porter masques FFP2, gants, surblouses, surchaussures, charlottes... On n'est plus dans le petit bricolage, ce sont les conditions d'un bloc chirurgical et on procède à une décontamination de l'air d'une heure entre chaque patient », précise Patrick Solera.

« Pour éviter de mettre la vie des assistants dentaires en danger, nous avons fait des demandes de chômage partiel. Mais certains de nos adhérents nous font déjà remonter des refus de l'administration », Patrick Solera, de la Fédération des syndicats dentaires libéraux Twitter

Un décret devrait préciser la situation des cabinets dentaires ce lundi mais ce week-end, un certain nombre de questions n'étaient toujours pas réglées.

« Nous sommes surpris par le manque de considération des autorités. Pour éviter de mettre la vie des assistants dentaires en danger – seuls les praticiens travaillent – nous avons fait des demandes de chômage partiel. Et certains de nos adhérents nous font déjà remonter des refus de l'administration. Nous ne serions pas concernés par l'activité partielle. C'est sans doute parce qu'officiellement nous ne sommes pas censés être fermés, nous ne faisons pas partie des établissements visés par la fermeture administrative. En tout cas, nous

n'avons pas à ce jour de réponse claire », explique le syndicaliste.

Ce chômage sera-t-il pris en compte à partir du décret ou avant, dès lors que les assistantes ont cessé de travailler ? « De notre côté, nous n'avons droit à rien, sauf aux indemnités journalières de la Sécu pour ceux qui gardent leurs enfants. Pour les autres, être déclaré covid+ ne suffit pas à toucher des indemnités, il faut être hospitalisé. Nos pertes d'exploitation ne sont pas couvertes. Mais surtout, nous avons demandé au ministère si les praticiens qui prennent en charge les patients en urgence seraient rémunérés sur la base d'une journée de garde, à savoir 200 à 300 euros la journée, mais là encore, pas de réponse... », relate Patrick Solera. Assurer la continuité des soins et de l'activité économique a un coût... qui reste à définir.

Qu'est-ce qu'un métier indispensable ?

Reste bien entendu à savoir ce qu'est un métier essentiel à la continuité de l'économie. Dans la nuit de samedi à dimanche, le président du Conseil italien, Giuseppe Conte, a annoncé la fermeture de toutes les activités non indispensables. Seuls les établissements de santé, les commerces agro-alimentaires, les banques.. demeurent ouverts.

Une décision qui va dans le sens de ce que préconise Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT. « On connaît les métiers essentiels : la santé, l'agro-alimentaire, la logistique, le transport de marchandises, les lignes de production qui font des masques ou emballent des produits..., tout ce qui permet au pays de continuer à être soigné et à pouvoir se nourrir. Tous les autres restent à la maison ! A-t-on besoin de fabriquer des voitures ou des paquebots en ce moment ? Ces chantiers doivent fermer. Quant à ceux qui doivent travailler, mais qui n'ont pas les protections, ils exercent leur droit de retrait. La santé d'abord ! ».

« A-t-on besoin de fabriquer des voitures ou des paquebots en ce moment ? Ces chantiers doivent fermer », Philippe Martinez Twitter

Celles et ceux qui ont un motif raisonnable de penser que la situation présente un danger immédiat pour leur santé ou leur vie ont en effet la possibilité de s'arrêter de travailler, sans risque de sanctions disciplinaires ou de retenue sur salaire. En cas de contentieux, c'est au juge d'apprécier ce motif légitime. Il va sans dire qu'avec les appels répétés du gouvernement à rester confinés face à la gravité de la situation, de nombreux travailleurs sans protection ne devraient pas avoir beaucoup de mal à obtenir gain de cause. C'est même l'inverse qui risque de se produire : certains salariés pourraient attaquer leurs entreprises, voire l'Etat, pour mise en danger de la vie d'autrui. Trois médecins représentant un collectif de soignants ont d'ores et déjà porté plainte jeudi dernier contre le Premier ministre Edouard Philippe et l'ex-ministre de la Santé, Agnès Buzyn, pour ne pas avoir pris à temps les mesures nécessaires afin de lutter contre l'épidémie.

Quel dialogue social

Ces procédures se multiplieront sans doute, l'heure des comptes venue. Pour le moment, plutôt que de préconiser le droit de retrait « à tout va », la CFDT insiste sur la nécessité du dialogue social entre direction et salariés. « Il y a

bien entendu des métiers qui sont clairement indispensables comme la santé ou l'alimentaire mais tout devient très vite imbriqué dès lors qu'il faut maintenir des réseaux d'électricité, internet, les travaux urgents de voirie... Tout ne nécessite pas d'être complètement fermé. Mais c'est le rôle de l'employeur et des élus du comité social et économique (CSE) de le décider, pointe Catherine Pinchaut, secrétaire nationale en charge des questions de travail à la CFDT. A la Poste, il n'est pas utile de tout distribuer comme avant, selon les mêmes tournées. Pareil pour les soins à domicile. Comment fait-on pour assurer la continuité de l'activité tout en préservant la santé des salariés ? Les salariés ne sont pas bêtes, non seulement ils comprennent tous la nécessité de devoir assurer l'activité quand c'est essentiel mais nous avons les outils pour conclure des accords dans les entreprises. ST Microelectronics vient de le faire. Il faut parier sur l'intelligence collective »

Et face à la pandémie, les organisations syndicales de salariés et patronales font preuve, situation suffisamment rare pour être soulignée, d'une belle unanimous. Elles multiplient les réunions en visioconférence, entre elles et avec les ministres concernés. Elles ont rappelé le 19 mars dans un communiqué commun, « le rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective » et demandé au gouvernement et aux entreprises de « mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler ».

Dérogations au droit du travail

Des organisations également unanimes contre le projet de loi d'urgence sanitaire, adopté hier, qui va autoriser des dérogations au code du travail sur le temps de travail. Or, « encore une fois, nous avons tout l'arsenal disponible pour agir au niveau des entreprises sans devoir en passer par une loi », renchérit Catherine Pinchaut.

Même tonalité chez Philippe Martinez. « Nous sommes totalement opposés au fait de déréguler les congés et les temps de repos de cette façon. Nous l'avons dit aux ministres concernés et nous ne sommes pas les seuls. Tous les syndicats partagent ce point de vue. On n'a absolument pas besoin d'en passer par une loi, même d'exception. Il y a des possibilités de négocier en interne, entre la direction et le CSE, pour répondre à l'urgence. Incrire cette dérégulation dans la loi, c'est permettre aux employeurs d'en profiter pour faire bosser leurs salariés davantage. C'est la porte ouverte aux dérives... et ce, pour une durée indéterminée ».

« Nous avons tous dit à la ministre du Travail, le Medef, l'U2P et la CPME compris, que nous ne voulions pas de mesures dérogatoires au droit du travail », François Hommeril

Twitter

Concession accordée aux syndicats, la ministre du Travail a fait voter un amendement qui autorise les entreprises à modifier six jours de congés payés – sans délai de prévenance fixé à un mois aujourd'hui – à la condition qu'un accord soit signé dans l'entreprise. Mais le reste, comme l'acquisition de 2,5 jours de RTT par mois, pourrait être modifié unilatéralement par l'employeur.

« Chassez le naturel, il revient au galop, déplore François Hommeril, le président de la CFE-CGC. Pourtant nous avons tous dit à la ministre, le Medef, l'U2P et la CPME compris, que nous ne voulions pas de mesures dérogatoires au droit du travail. Pour restaurer la confiance et faire en sorte que les salariés puissent travailler en toute sécurité, les organisations du travail doivent être adaptées et ça se négocie au niveau du CSE. Et puis, deuxième condition, il faut que les salariés comprennent quelles sont les activités vraiment indispensables, que tout cela ait du sens ».

Un postulat qui repose sur une bonne qualité de dialogue social, depuis l'entreprise jusqu'au niveau national. Encore faut-il qu'on lui ait donné sa chance.

« Ce n'est pas le moment d'attiser les polémiques, conclut François Hommeril. Mais ce n'est pas parce que nous sommes en temps de crise que les manquements qui existaient s'effacent brusquement ».

par Sandrine Foulon



Loi Urgence Covid-19 : les syndicats s'inquiètent pour les droits des salariés

Pas de confinement pour les droits des salariés ! Réunions en visioconférences, télétravail, échanges sur les réseaux sociaux, sites dédiés, blogs... Depuis plusieurs jours, représentants syndicaux et leaders toutes étiquettes mettent en œuvre les moyens 2.0 à leur disposition pour prévenir et défendre au plus près les millions de salariés et agents publics impactés par la crise sanitaire. Un saut accéléré sur le Web où tous préparent la riposte à apporter après l'annonce des mesures décidées dans le cadre de la loi Urgence Covid-19, sur la prise des congés, des jours de repos, des RTT notamment.

Un plan d'exception voté ce week-end par un parlement quasi vide qui acte la mise entre parenthèses d'une partie des acquis sociaux. Décidées par l'exécutif au nom de « l'effort de guerre », ces mesures dont on connaît maintenant les contours doivent encore être précisées par ordonnances dans les heures à venir.

Les entreprises pourront modifier les dates de RTT

Sans attendre, le ministre de l'Action et des comptes publics Gérald Darmanin a passé la consigne gouvernementale. « Que les salariés prennent leurs congés payés pendant le confinement ! » a lancé le ministre ce lundi au micro de Radio Classique. Et de marteler : « Chacun doit pouvoir apporter sa pierre [...] pour pouvoir éviter qu'il y ait 20 à 25 % de chômage » en commentant l'une des mesures très critiquées par la plupart des syndicats.

Les employeurs pourront en effet imposer une semaine de congés payés aux salariés confinés après un accord d'entreprise ou de branche, une possibilité de négociations concédée aux syndicats. En revanche, les entreprises auront la main pour imposer ou modifier de manière unilatérale les dates de RTT ou de jours du compte épargne temps, en dérogeant au délai fixé par le Code du travail.

« Ne pas ajouter un risque pour la santé des salariés »

« Les salariés souhaitent que Gérald Darmanin garde ses avis pour lui et laisse les partenaires sociaux régler cette question en responsabilité. Comme ils ont l'habitude de la faire », a rétorqué dans la foulée le président de la CFE-CGC François Homméril sur son compte Twitter. « Réunir les interlocuteurs sociaux pour aller vers un accord d'entreprise ou de branche pour pouvoir jouer sur six jours de congé, très franchement, ce n'était pas indispensable », ironise le patron de FO, Yves Veyrier, faisant allusion à la visioconférence entre partenaires sociaux et gouvernement qui s'est tenue mercredi dernier.

Pour le patron de FO, la priorité est de « sécuriser les secteurs essentiels » et ne pas « ajouter un risque sur la santé des salariés en accroissant la quantité et la durée de travail ». Une position partagée par Philippe Martinez de la CGT qui, via sa fédération des cadres Ugict, vient de lancer un site appelé « luttevirale.fr », pour lutter contre les dérives qui pourraient nuire aux salariés.

Seul Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, s'est dit satisfait « d'avoir obtenu [...] qu'un accord soit négocié [...] pour permettre à l'employeur d'imposer une semaine de congés payés pendant le confinement ».



Yves Veyrier, le secrétaire général de Force ouvrière, en décembre 2019 lors d'une des journées de mobilisation contre la réforme des retraites.

Yves Veyrier, le secrétaire général de Force ouvrière, en décembre 2019 lors d'une des journées de mobilisation contre la réforme des retraites.

LP/Guillaume Georges

par Catherine Gasté



ACTUALITÉ SOCIALE



SOCIÉTÉ

Un glissement de la santé publique vers la sécurité intérieure

Alors que le gouvernement réfléchit à des mesures plus restrictives au nom de la lutte contre l'épidémie, le sociologue Frédéric Pierru dénonce une dérive sécuritaire et des décisions socialement insoutenables.

Le confinement est-il vecteur d'inégalités ?

Frédéric Pierru Oui, et c'est une question qui n'a, hélas, pas été pensée par les décideurs. Le fait d'être confiné dans un HLM mal isolé de 45 m² à La Courneuve, sans espace à soi, ou d'être dans un beau quartier parisien, ce n'est pas la même chose. Ni d'être isolé dans une maison à la campagne avec un jardin, ce qui explique d'ailleurs le véritable exode à l'annonce du confinement, puisque au moins 7 % des habitants de la capitale sont alors partis. On peut aussi penser à certains couples des milieux populaires qui ne s'entendent plus mais sont forcés de rester sous le même toit parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre leur indépendance. Ou aux couples séparés avec enfants. J'ai aussi été frappé par l'exemple d'une mère isolée, avec un enfant autiste, confinée, et qui n'a plus d'aidant. La crise et le confinement ne font que révéler, amplifier, les inégalités préexistantes.

Que pensez-vous d'un possible prolongement et renforcement du confinement ?

Frédéric Pierru Il y a une pétition de médecins qui demande au président d'être encore plus restrictif. Je trouve

ça scandaleux. Le pouvoir évalue de son côté « l'acceptabilité collective du confinement » comme si la société était une cire molle et homogène sur laquelle la pandémie viendrait apposer sa marque. C'est un ethnocentrisme de classe qui les empêche de penser les différences sociales. À six personnes dans un HLM de quartier populaire, avec des adolescents, qui ont déjà un rapport à l'État compliqué, il est évident que ces jeunes vont sortir. L'essentiel des amendes sont déjà mises dans ces quartiers. On assiste à un glissement progressif de la santé publique à la sûreté sanitaire, jusqu'à la sécurité intérieure. Et des médecins viennent donner une caution médicale à cette dérive sécuritaire. On peut d'ailleurs se demander si l'épidémie ne va pas servir d'alibi à l'aggravation de la répression contre les migrants, alors que tout le monde est confiné...

Une recommandation proposée par un ensemble de chercheurs et médecins américains avance ainsi que si le confinement total est peut-être le plus efficace contre la pandémie, il n'est pas soutenable pour de nombreuses familles. Ils proposent plutôt le confinement volontaire, et que la force publique se concentre sur la distribution de masques, de tests de dépistage et autres mesures de pro-

tection. Willy Rozenbaum, l'un des codécouvreurs du VIH, vient d'écrire en réaction à la pétition des médecins « qu'en ces temps de pandémie, on a plus besoin d'oxygène que d'asphyxie ». Et je suis bien d'accord.

La rigidité du confinement est-elle la conséquence du manque de moyens de la santé publique ?

Frédéric Pierru Jusqu'en 2008 environ, l'État était paré à ce type de crise, suivant la doctrine de préparer la société à vivre alors que survient une menace inconnue. Après la crise financière, la veille et la sécurité sanitaire, comme l'hôpital public, n'ont fait que subir des coupes budgétaires. On se retrouve sans masques, on ne fabrique plus de tests, la France est le pays – avec l'Italie – qui a fermé le plus de lits de réanimation... Les citoyens subissent une perte de leurs libertés individuelles et publiques à cause de l'impréparation de l'État. Et nous, qui annoncions cette catastrophe depuis des années, on devrait aujourd'hui se taire au nom de l'union nationale ? J'ai peur d'une dérive autoritaire, depuis les attentats, on inscrit toujours plus l'état d'exception dans le quotidien des Français. ■

par Pierrick Marissal,





POLITIQUE

Confinement, l'exécutif attendu au tournant

Alors que de nouvelles mesures devraient être annoncées ce mardi, le gouvernement doit faire face à des critiques de plus en plus nombreuses sur sa gestion de la crise.

Un milliard de personnes confinées dans le monde... Et nous, et nous, et nous ? Jusqu'à quand, et selon quelles modalités ? Annoncées pour une durée de deux semaines lors de l'allocution télévisée du président de la République, le 16 mars dernier, les mesures de restriction de circulation sont parties pour durer, compte tenu de la vague de contaminations et de cas pris en charge par les hôpitaux. Devant la propagation, les restrictions devraient être de plus en plus draconiennes, à l'instar des contraventions dont le montant, prévu par la loi instaurant un « état d'urgence sanitaire », a été porté à 135 euros, et même 1 500 euros en cas de récidive sur une période de quinze jours. Pour les plus récalcitrants, la sanction peut aller jusqu'à 3 750 euros d'amende et six mois de prison. Le gouvernement voulait faire passer un message alors que les critiques en « laxisme », voire en « amateurisme » se font jour, surtout à droite. Damien Abad, le chef de file des députés LR, a annoncé vouloir créer à l'automne une enquête parlementaire pour « tirer toutes les leçons de l'épidémie ». Idem du côté des sénateurs socialistes. Réponse de la porte-parole de l'exécutif, Sibeth Ndiaye : le gouvernement « ne craint pas de rendre des comptes » et « a pris ses responsabilités ». Selon une étude Ifop, publiée dimanche, 55 % des Français font toujours confiance à celui-ci pour gérer cette crise. Mais la défiance monte.

Les mesures

gouvernementales sont « trop floues »

Avant toute nouvelle décision, l'avis du conseil scientifique mis en place le 11 mars par le ministre de la Santé, Olivier Véran, est très attendu. Il doit se réunir ce mardi, mais son président, Jean-François Delfraissy, avait déjà annoncé que, « pour porter ses fruits, (le confinement) devrait durer au moins quatre semaines ». Ses recommandations devraient aller dans le sens d'une prolongation, et d'une limitation accrue de la circulation des personnes. Une exigence qui gagne du terrain. Le secrétaire national du PCF, Fabien Roussel, a réitéré lundi la demande d'un « confinement général, la seule solution pour stopper l'épidémie et freiner sa propagation ». Même tonalité au PS, où le premier secrétaire, Olivier Faure, réclame « une communication claire, stable, et accessible pour l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens ». Les deux dirigeants de gauche ont appelé à la création d'un comité national réunissant tous les acteurs politiques, syndicaux, économiques et médicaux. Refusé.

Alors que de nombreuses villes ont pris un arrêté instaurant un couvre-feu, le Conseil d'État, saisi par trois syndicats de médecins (Jeunes Médecins, Intersyndicale nationale des internes et l'Ordre des médecins), a rendu lui aussi un avis très attendu, dimanche soir. Le Conseil a refusé d'ordonner le « confinement total » exigé par les trois organisations

et évoqué « des implications graves pour la santé de la population ». Les juges estiment qu'une telle mesure impliquerait notamment le ravitaillement à domicile de la population, qui pourrait « retarder l'acheminement de matériel indispensable », ou l'arrêt des transports en commun, qui ne permettraient plus « la poursuite de certaines activités essentielles, telles que celle des personnels de santé ». Mais il estime également que les mesures gouvernementales sont « trop floues » et demande des précisions rapides.

Reste la question qui monte dans le pays : quid des salariés ? Car le gouvernement ne fait pas preuve de cohérence en restreignant la liberté de circulation, quand dans le même temps il enjoint les salariés à travailler. Les députés LR ont ainsi adressé une lettre dans laquelle ils demandent d'éclaircir enfin ce que sont les « entreprises indispensables au fonctionnement du pays », alors que le PCF, par la voix de Fabien Roussel, évoque « 45 % des salariés (qui) sont contraints de travailler dans des secteurs non indispensables ». Entre les chantiers du BTP qui se poursuivent selon le bon vouloir de l'employeur, et Airbus qui annonce la réouverture de ses chaînes de production ce mardi, le député du Nord juge « inadmissible » que les ministres demandent toujours aux salariés de travailler. Exigence partagée par un collectif de fonctionnaires, dans une tribune au *Mondedidaté* de mardi, qui accuse l'exécutif de « tem-

poriser » : « nous avons déjà changé de monde et le gouvernement fait mine de ne pas le voir », ajoutent-ils.

Aujourd’hui, ses décisions seront cruciales. Y compris pour lui. ■

par Benjamin König,





SOCIÉTÉ

Quelles mesures sociales pour répondre à l'urgence ?

Face à cette pandémie, des mesures d'urgence en direction des travailleur·es sont incontournables. Il faut, en premier lieu, dresser une liste des métiers indispensables à la continuité de besoins essentiels de la population et garantir la protection stricte de ces salariés particulièrement exposés. Dans les autres secteurs, il faut imposer la fermeture des lieux de travail. Partout, la CGT agit pour tenir des comités sociaux économiques (CSE) et des commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), et encourage les salariés à user de leur droit de retrait individuel ou collectif face au grave danger encouru pour eux-mêmes et leurs proches. Elle exige la protection de tous, sans oublier les intérimaires, les apprentis ou les travailleurs en contrat à durée déterminée et les salariés dans les entreprises sous-traitantes souvent en première ligne.

Cette situation catastrophique dans de nombreux lieux de travail n'est pas sans liens avec la politique gouvernementale qui détruit, depuis plusieurs années, les droits et garanties collectives, les services publics et la Sécurité sociale. Rappelons-nous que la loi travail Macron-Pénicaud a affaibli la médecine du travail et supprimé les CHSCT et leurs prérogatives pleines et entières pour les mettre sous la coupe des exigences économiques patronales.

Face à cette crise sanitaire, la CGT exige la suspension de tout plan de licenciement, rupture conventionnelle collective, plan de sauvegarde de l'emploi et la prolongation systématique des contrats précaires, la

suppression de la réforme de l'assurance-chômage. La seule réponse, pour le moment, du gouvernement est que cela va coûter trop cher ! Il faut passer l'indemnisation en chômage partiel à hauteur de 100 % du salaire et respecter le droit du travail. La loi d'urgence sanitaire est une véritable machine à déréglementation comme le patronat en rêvait...

La suspension de la réforme des retraites, de l'assurance-chômage, de l'audiovisuel, projets particulièrement régressifs, est significative qu'il y aura un avant et un après Covid-19 en matière de modèle de société. Cette épidémie révèle le rôle crucial des services publics. Elle révèle l'importance du statut de la fonction publique et des régimes spéciaux, la nécessité que tous soient sortis de la loi dite du marché... De belles luttes syndicales en perspective « si les applaudissements aux fenêtres » se transforment en syndicalisation, organisation collective dans les lieux de travail, puis mobilisation massive.

Notre modèle de protection sociale est lui aussi questionné dans cette crise, cela valide le projet CGT de reconquête d'une Sécurité sociale intégrale, assise sur le travail, donc sur les cotisations sociales qui couvrent les personnes toute leur vie et à hauteur de leurs besoins. C'est le sens des grèves pour la défense de notre système de retraite par répartition et par annuité. La CGT, syndicat interprofessionnel de transformation sociale, sera au rendez-vous des luttes qui refleuriront à la lumière de l'enseignement de cette pandémie. En attendant le jour d'après, soyons aux

côtés des salariés, qu'ils puissent rester à la maison car notre vie vaut plus que leurs profits.

Solidarité mais pas union sacrée

Comme toujours, la crise va être plus difficile pour les plus précaires, les plus fragiles et les plus pauvres. Les inégalités vont continuer de se creuser, ne serait-ce que pour les cours à la maison, avec certains parents qui peuvent accompagner et d'autres en grande difficulté. Trop d'enfants dans des familles avaient, le midi, un repas équilibré grâce à la cantine, quel casse-tête aujourd'hui pour des centaines de milliers de familles. Comment vont survivre des millions de femmes, d'enfants, d'hommes qui, en temps normal, n'y parviennent déjà pas ? Ceux qui sont sans domicile fixe, ceux qui font la manche, ceux qui prennent n'importe quel petit boulot de bricolage ou de jardinage...

Macron, Philippe et les autres font des choix qui ont des conséquences, quand on choisit de donner aux riches (Cice) impôt sur la fortune, suppression de cotisations sociales et qu'on laisse faire l'évasion fiscale, cela a des effets sur des femmes, des hommes qui ne sont ni des courbes ni des pourcentages, mais également sur la cohésion de l'ensemble de la société. Ils annoncent des milliards pour les entreprises, alors d'accord pour les petites boîtes, les petits commerces, les artisans, mais ceux qui ne cessent de battre des records de dividendes distribués aux actionnaires n'ont qu'à prendre sur leurs profits et réserves. « Quoi qu'il en

coûte ! » martèle Macron... chiche ! Il faut ouvrir partout des guichets d'urgences sociales et trouver une solution d'indemnisation pour toutes celles et tous ceux qui n'ont droit à rien, par exemple les intérimaires. Il faut aussi trouver des solutions pour ceux qui sont à la rue en réquisitionnant des hôtels.

Il serait temps que ce gouvernement et le président de la République écoutent un peu plus la rue, les syn-

dicats, les associations, les corps intermédiaires, et son opposition. Ils en ont plein la bouche des héros que sont, d'un coup, redevenus les personnels médicaux, sauf que ces héros sont à bout, qu'ils sont en grève, qu'ils manquent de tout, de matériel, de protection, de collègues, de moyens, de salaires corrects, de places... Celles et ceux qui se retrouvent en première ligne sont à quelque chose près les « profiteurs » des régimes spéciaux d'hier !

Dans ce contexte, nous renouvelons nos revendications. D'abord, un emploi pour chacun-e correctement rémunéré, une indemnisation chômage décence et l'augmentation des minima sociaux afin que personne ne se retrouve en dessous du seuil de pauvreté. Un emploi, c'est un droit ! Un revenu, c'est un dû ! Et l'urgence, c'est tout de suite. ■





SOCIÉTÉ

Partout, les citoyens décrètent l'« entraide générale » !

Pour rompre l'isolement imposé par les réponses gouvernementales à la crise sanitaire, les initiatives solidaires se multiplient, collectivement et individuellement, sur l'ensemble du territoire.

Qu'ils répondent à l'appel à la mobilisation générale lancée par le chef de l'État ou qu'ils n'aient pas attendu le Covid-19 pour avoir chevillées au corps les valeurs de fraternité, sur tout le territoire, des citoyens se mobilisent pour faire vivre l'entraide pendant la crise sanitaire. Ainsi, à Villejuif, dans le Val-de-Marne, la section du Parti communiste français a par exemple décidé de se mettre au service des habitants de la ville en créant des brigades de solidarité. « La campagne électorale a réuni beaucoup de militants. Nous avons décidé de nous appuyer sur cette mobilisation pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables », indique Anne-Marie. C'est elle qui répond aux appels auxquels invite une affichette placardée sur les vitrines des pharmacies et dans les salles d'attente des médecins. Au total, une douzaine de volontaires, équipés de kit de protection, sont mobilisables sur simple appel téléphonique.

Santé, énergie, sécurité et défense... un soutien aux travailleurs de la lutte contre le virus

Sandrine, habitante du centre de Paris, n'est ni militante politique ni membre d'une association. Mais, en

faisant son marché, la semaine dernière, elle s'est bien rendu compte que les choses allaient sans doute devenir compliquées pour plusieurs de ses voisins. « Nous sommes quatre médecins dans mon immeuble », explique la quadragénaire. On a fait un mail collectif pour inviter les personnes fragiles à nous contacter si elles avaient besoin de quelque chose. Et demandé aux personnes volontaires pour faire des courses de nous donner leurs numéros de téléphone, afin de coordonner l'aide. » Partout, des initiatives de ce type naissent. À Caen, le gérant d'un snack d'une grande chaîne de pizzerias a, par exemple, décidé de faire livrer 100 pizzas aux exilés soudanais présents à Ouistreham (Calvados). Souvent aussi, Internet se fait le relais des bonnes volontés. Thomas, jeune développeur informatique âgé de 19 ans, ainsi qu'une dizaine de ses amis ont, par exemple, décidé de s'inscrire sur le site Enpremiereligne.fr. « Je suis jeune et en bonne santé », précise-t-il. Je peux venir en aide à ceux qui font des journées de quinze heures, alors que moi je suis confiné chez moi. » La plateforme en ligne propose effectivement de se porter volontaire pour soutenir les travailleurs « en première ligne » de la lutte contre le virus, « dans toutes les filières (santé, énergie, sécurité et défense, alimentation, aide à domi-

cile, etc.), au-delà du seul personnel soignant », peut-on lire sur la page Internet de cette initiative qui revendique déjà 60 000 inscrits.

Sur la Toile, c'est aussi la solidarité face à la morosité du confinement qui est en plein développement. Jean-Louis Aubert, Matthieu Chedid et de nombreux autres artistes proposent quotidiennement des concerts depuis leur studio personnel. La librairie en ligne le Furet du Nord met à disposition des centaines de livres à télécharger. Les clowns du collectif le Rire médecin, qui interviennent d'habitude au sein des établissements hospitaliers, n'ont pas baissé pavillon et utilisent Internet pour transmettre de la bonne humeur aux jeunes malades. Et la liste est loin d'être exhaustive...

Conscientes de déferlante solidaire, près de 230 personnalités ont, d'ailleurs, décidé de créer, en lançant le site Covid-entraide.fr, un outil de référencement et de mise en liaison de l'ensemble de ces initiatives. Et d'annoncer : « Nous allons transformer l'isolement imposé en immense élan d'auto-organisation et de solidarité. » ■

par Emilien Urbach,





POLITIQUE

Des bonnes volontés se tissent derrière les masques

Des réseaux de couturiers et couturières ont répondu à l'appel de plusieurs hôpitaux. Il ont mis en ligne des tutoriels pour la fabrication d'équipements de protection en tissu.

Face à la pénurie de masques et à la gestion critiquée du gouvernement, la solidarité s'organise derrière les machines à coudre. Des soignants, mais également plusieurs centres hospitaliers, notamment ceux de Grenoble ou Saint-Brieuc, ont lancé un appel aux couturiers et couturières pour la fabrication de masques en tissu. Évidemment, il ne s'agit en aucun cas de remplacer les gestes barrières ou le confinement de la population, ni les masques de protection chirurgicaux ou a fortiori ceux de type FFP2 (à haut niveau de filtration). Mais ces initiatives permettent aux personnels qui ne sont pas en contact direct avec des malades du Covid-19 de bénéficier d'une protection supplémentaire. « Nous avons besoin de votre aide pour créer un stock de masques pour les professionnels non soignants de l'hôpital et préserver notre stock de masques chirurgicaux pour les soignants », précise l'hôpital de Saint-Brieuc. C'est « une option complémentaire pour ceux qui le souhaiteraient », ajoute la direction du CHU de

Grenoble, qui y voit aussi une précaution en cas de « pénurie extrême ».

Les réseaux sociaux s'emparent de l'initiative

Des tutos ont été mis à disposition en ligne par ces centres hospitaliers (il s'agit de masques de triple épaisseur dont deux de coton et l'autre en molleton ou polaire fine) et s'accompagnent de recommandations pour leur utilisation, notamment un lavage quotidien impératif.

Sur les réseaux sociaux, la solidarité n'a pas tardé à s'organiser. La municipalité de Grenoble a relayé l'appel du CHU et partout en France des réseaux de coutier.e.s se constituent. À l'instar de Mask Attack, dont la page Facebook, lancée le 18 mars pour regrouper plusieurs bonnes volontés, compte déjà plus de 3 600 participants. « On précise bien que ces masques ne remplacent pas les masques certifiés, qu'ils servent à

éviter les contacts main-bouche et les grosses projections », insiste à son tour Sidonie Groignet, comédienne, costumière et administratrice de Mask Attack. « On interdit bien sûr toutes les ventes », poursuit-elle. Le principe, c'est de mettre en relation les personnes en demande ou en proposition de couture. Et ce sont les soignants qui se déplacent. »

Des professionnels sont aussi en passe d'entrer dans la danse. Comme à Lille, où le CHU a élaboré un substitut nommé Garridou, « similaire à la norme appliquée aux masques chirurgicaux classiques jetables », « fournis à prix coûtant ou avec mécénat », assure l'hôpital. Trois mille modèles par jour sont fabriqués par l'entreprise Lemahieu, située à Saint-André. Pour augmenter la production, la manufacture a lancé l'opération « Des masques en Nord », 10 000 volontaires se sont déjà manifestés pour « en urgence assembler à domicile des masques ». ■

par Julia Hamlaoui,





SOCIÉTÉ

« On vit tous dans des clapiers, alors, plus qu'ailleurs, on veut sortir »

Dans les quartiers populaires d'Île-de-France, si les consignes ont parfois mis du temps à être suivies, beaucoup ont pris conscience de la nécessité de rester chez eux, malgré des conditions de logement qui ne facilitent pas le confinement.

« Mercredi, on a fait un grand foot avec les petits qui n'avaient pas école, c'était bonne ambiance. » Driss, 21 ans, habite le quartier du Val-d'Argent, à Argenteuil. En début de semaine dernière, malgré les mesures de confinement annoncées par le président de la République, il n'a pas changé ses habitudes. « Au début, avec les potes, on s'en fichait, raconte-t-il. Pour nous, quand Macron parle, soit ça ne nous concerne pas, soit c'est pour nous flirquer. Là, clairement, dans nos têtes, c'était un mix des deux. Le coronavirus, ce n'était pas pour nous et le gouvernement en profitait pour nous envoyer la police. » En quelques jours, le discours de Driss a changé. Les discussions avec les médiateurs urbains de la ville et ses amis, notamment, lui ont fait prendre conscience du danger de l'épidémie. « Il a fallu se rendre compte par nous-mêmes, en discutant et en regardant les informations, qu'on devait rester chez nous », reconnaît Driss. Jeudi soir, après une dernière veillée nocturne avec ses amis, le jeune homme est rentré dans son appartement de 20 m². Il n'en est ressorti que cinq minutes, dimanche, pour faire des courses.

Les médiateurs s'investissent, la situation s'améliore

À Argenteuil et dans la plupart des quartiers populaires de la banlieue parisienne, les consignes de confinement ont parfois mis du temps à être

respectées. Ce week-end, plusieurs scènes de marchés bondés et d'at-troupements devant les magasins ouverts ont circulé sur les réseaux sociaux. « Il y a encore énormément de jeunes qui traînent », concède Jérôme (1), médiateur urbain dans une cité de Seine-Saint-Denis, qui a souhaité garder l'anonymat. Notre rôle de médiateurs est très important. On a réussi à en convaincre beaucoup de rester chez eux, en écoutant leurs arguments, en expliquant les risques, mais c'est dur. » Jérôme constate que, depuis quelques jours, la situation s'améliore. Les rassemblements sont moins nombreux et la préfecture a fermé, ce week-end, les parcs, jardins et squares de tout le département. Mais pour convaincre les derniers récalcitrants, le médiateur est à court d'arguments : « Ils ont l'habitude d'être ensemble, d'être dehors. Et puis, certains s'en fichent, jouent les rebelles, c'est de la bêtise et on n'arrive pas à changer ça. »

Mardi dernier, 10 % des PV dressés en France l'ont été en Seine-Saint-Denis, et sur les huit premières gardes à vue pour verbalisations répétées, sept concernaient le département. « C'est vrai que, les premiers jours, les consignes n'étaient pas respectées, mais là, on est dans la répression », estime Jérôme. Ils ont ciblé nos cités. » « Si les amendes continuent à pleuvoir, c'est parce qu'il y a toujours du monde dehors », explique-t-on au commissariat de Bobigny, qui relate plusieurs affrontements. Depuis jeudi, des CRS ont été

appelés en renfort.

Driss, lui, a le sentiment que les banlieues ont été pointées du doigt ces derniers jours, sans prendre en compte les situations de ses habitants : « On vit tous dans des clapiers, alors, plus qu'ailleurs, on veut sortir. » C'est le cas de sa mère, à Argenteuil, qui élève seule ses trois autres enfants, âgés de 9 à 16 ans, dans un 30 m². « Pour ma mère, c'est l'enfer de rester avec eux toute la journée, elle est débordée. Alors, au début, comme tout le monde, elle les laissait faire ce qu'ils voulaient. Maintenant, elle fait attention, mais elle est obligée de laisser sortir les petits un par un, cinq ou dix minutes par jour, sinon ils deviennent fous. »

« La police manque d'effectifs et doit gérer les urgences »

La présence policière importante en Seine-Saint-Denis contraste avec un manque de contrôle criant dans d'autres banlieues, comme à Malakoff et Vanves (Hauts-de-Seine), où seuls quatre à six agents de police sont déployés, pour près de 60 000 habitants. « La police manque d'effectifs et est obligée de gérer les urgences », regrette la maire PCF de Malakoff, Jacqueline Belhomme. On ne voit pas de véhicule de police circuler dans les rues. Ils font ce qu'ils peuvent, mais on voit bien qu'on paye maintenant la conséquence de la réduction des effectifs de police

depuis des années sur le territoire. »Pour contrer ce manque de contrôle, l'édile a d'abord fait elle-même des rondes dans les quartiers, « mais mon médecin m'a en-gueulée donc je dois arrêter », raconte-t-elle. Depuis, une voiture-so-no circule dans la ville pour diffuser

des messages à la population et trois médiateurs sont rappelés en renfort dès ce mardi. « Ce sont des choses qui marquent, mais il y a encore des jeunes et des familles qui traînent dans la rue. On peut le comprendre aussi, ils vivent dans de petits espaces, constate à son tour l'édile. Cer-

tains ont besoin de prendre l'air, donc ce n'est pas évident. » ■

(1) Le prénom a été modifié.

par Florent Le Du,





SOCIÉTÉ

À Toulouse, le téléphone pour maintenir le soin psychiatrique

Les malades de l'hôpital Marchant, spécialisé en psychiatrie et santé mentale, subissent un stress accru. Un lien téléphonique a été mis en place avec les patients « extérieurs », qui inquiètent encore plus les équipes.

Toulouse (Haute-Garonne), correspondance.

Trois cents patients sont hospitalisés dans l'établissement psychiatrique Gérard-Marchant, un vaste domaine de 45 hectares, à Toulouse. Mais ils sont aussi un millier à fréquenter « en ambulatoire », pour des consultations, cet hôpital ou l'une de ses quarante structures extérieures, réparties sur toute la Haute-Garonne. Comment cette population, déjà en détresse, vit-elle la période actuelle ? « Pour le moment, il ne se produit pas davantage de décompensations », constate Bruno Madelpuech, directeur général de l'hôpital. La plupart regardent la télé, comprennent la situation, ont intégré les mesures barrières, sauf ceux qui sont en crise. Le lavage fréquent des mains, pour certains, est difficile. Ils continuent à se promener dans le parc, à condition de ne pas se regrouper, et le personnel doit y veiller. »

À l'hôpital Marchant sont soignés des malades atteints de schizophrénie, de psychose, de troubles bipolaires... À ce jour, nul ne peut évaluer leur perception de la situation selon la pathologie dont ils souffrent. Bruno Madelpuech et les médecins de l'hôpital, réunis chaque matin en cellule de crise, ont modifié le fonctionnement de l'établissement : deux services de repas au lieu d'un seul, afin d'augmenter dans le réfectoire les distances entre convives ; visites des familles interdites... Douze uni-

tés de soins sur treize restent en fonctionnement.

« Innovations thérapeutiques »

Louis (1), psychologue, a dû annuler son groupe de parole du jeudi matin : « Mes patients ont été déçus de cette décision mais ils l'ont respectée. » Il a installé deux chaises dans la cour pour des entretiens séparés. « Les prochains entretiens se feront en marchant dans le parc », prévoit-il. La situation oblige à des innovations thérapeutiques. » Idem pour les consultations que Louis effectue dans un centre médico-psychologique (CMP) dépendant de l'hôpital Marchant : « Mercredi, j'ai réalisé neuf entretiens par téléphone et un seul en présentiel. Il s'agit d'un habitué de l'hôpital de jour, qui se retrouvait seul chez lui avec ses angoisses. Il a tenu à venir me voir. »

Cette population diffuse, moins visible, qui fréquente en ambulatoire les structures de l'hôpital Marchant, est celle qui inquiète le plus les praticiens. « Mais la continuité des soins est assurée par des téléconsultations, le travail psychiatrique se poursuit », assure Bruno Madelpuech. Selon Louis, « les entretiens par téléphone, c'est différent. Ils sont plus factuels : êtes-vous seul ? Avez-vous des contacts ? Mais les malades sont très contents d'être appelés. Garder le lien, c'est très important ». Les infirmières ont interrompu les visites à

domicile, sauf pour des patients en crise aiguë et recevant des injections de produits neuroleptiques.

Maintenir, par téléphone, ce lien social et cette parole indispensables à la thérapie est devenu la priorité de l'hôpital. Les secrétaires médicales y participent aussi. Ainsi Martine, qui travaille dans un CMP : « J'appelle les patients pour leur proposer l'entretien téléphonique et leur rappeler les consignes de sécurité. Ils commencent à exprimer une souffrance en lien avec la situation. » Problème, il manque des téléphones ! Bruno Madelpuech l'admet : « Il est arrivé que les soignants utilisent leur portable personnel ou lancent les appels depuis leur domicile. » Dans l'établissement, sont apparues des suspicions de cas de coronavirus pour deux patients, immédiatement confinés. L'hôpital subit lui aussi la pénurie de masques. « Nous sommes contingents pour le matériel de protection et c'est insupportable pour le personnel », alerte Isabelle Morère, éducatrice en pédopsychiatrie et syndicaliste CGT.

Si l'état de santé mentale des patients semble stable, qu'en sera-t-il si l'urgence sanitaire et le confinement se poursuivent pendant de longues semaines ? Et si l'hôpital tout entier est confiné ? Au niveau national, des professionnels de la psychiatrie s'inquiètent pour leur secteur. « On s'adapte au jour le jour », répond Bruno Madelpuech. Diffi-





SOCIÉTÉ

Pas de trêve dans la chasse aux étrangers

Les associations s'indignent de la poursuite des expulsions, contraire à toutes les recommandations sanitaires.

L'annonce du confinement de toute la population afin de lutter contre l'épidémie de coronavirus n'empêche pas les autorités françaises de continuer leur traque des étrangers, pour les enfermer et les expulser quand ils ne sont pas directement refoulés. Depuis le 16 mars, « on a constaté des renvois depuis les centres de rétention administrative (CRA) vers le Maroc, l'Algérie, le Congo, le Mali, le Sénégal, la Roumanie, la Géorgie et même les Pays-Bas pour un dubliné », indiquait ce week-end David Rohi, responsable de la rétention à la Cimade. Des décisions qui contreviennent aux recommandations de l'OMS qui a appelé les États touchés par l'épidémie à « limiter l'exportation et l'importation du virus ».

De nombreux étrangers retenus en CRA ont certes été remis en liberté cette semaine, mais leur obligation de quitter le territoire (OQTF) n'a pour autant pas été levée. « Ils sont libérés pour sept jours, précise David Rohi. Passé ce délai, ils peuvent à nouveau être arrêtés. » En outre, selon l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), « les refoulements se poursuivent malgré le risque d'infection dans les pays d'origine ». Des personnes ont ainsi été refoulées à l'aéroport de Beauvais, en début de semaine et, les 18 et 19 mars, à l'aéroport d'Orly, de Marseille et de Toulouse.

Lorsqu'ils ne sont pas refoulés, les

étrangers en situation irrégulière à leur arrivée dans un port ou aéroport français sont placés en zone d'attente (Zapi). « On comptait 38 personnes dans celle de Roissy mercredi, ils étaient 47 le lendemain », explique Laure Palun, de l'Anafé. Vendredi, 53 personnes étaient encore enfermées dans une Zapi où, à l'instar des CRA, la « distanciation sociale » recommandée est impossible à mettre en œuvre. Plusieurs associations demandent la fermeture de tous les lieux d'enfermement des étrangers et l'arrêt des expulsions. ■

par *Emilien Urbach*,





SOCIÉTÉ

Handicapés : une angoisse décuplée

Avec la fermeture des structures d'accueil de jour, beaucoup de personnes handicapées, psychiques ou physiques, se retrouvent confinées avec leurs proches, ou privées d'aide à domicile. Une situation complexe et stressante.

« Le confinement, c'est épuisant pour les parents, et angoissant pour les mômes », résume Yann Zenatti, directeur général de l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (Adapei) du Morbihan. Avec les restrictions en vigueur, toutes les structures de jour qui accueillaient des handicapés, physiques comme psychiques, ont fermé leurs portes. « Ça veut dire que maintenant c'est moi qui suis en charge 24 heures sur 24. J'ai dû arrêter toutes mes activités », explique Emmanuelle Aubert, membre de l'Association des paralysés de France (APF) et célibataire, comme beaucoup de parents d'enfants handicapés. Jusqu'ici, sa fille de 22 ans, polyhandicapée, allait deux jours par semaine dans une maison d'accueil spécialisée (MAS). Elle aurait pu y rester à plein temps pendant le confinement mais Emmanuelle, comme beaucoup de parents, n'a pas voulu prendre ce risque. Trop stressant de ne plus pouvoir voir son enfant pendant une période indéterminée. Plus dangereux aussi au niveau sanitaire pour sa fille de rester en collectivité, car, comme beaucoup de handicapés, elle a une santé fragile. Et toutes deux habitent le Grand-Est, un des principaux foyers de l'épidémie.

L'aide à domicile devient aussi très complexe. Emmanuelle Aubert bénéficiait d'une intervenante extérieure, qui venait à raison de 40 heures par semaine. Elle a dû y renoncer. « Nous avons fait ce choix d'un commun ac-

cord, pour nous protéger mutuellement », explique-t-elle. L'absence de masques rend difficiles les interventions à domicile, y compris pour l'accès aux soins. Le kinésithérapeute, par exemple, a renoncé à la plupart de ses interventions, pour ne garder que celles jugées indispensables. Du coup, certains parents tentent de s'y substituer, au risque de voir leurs missions s'accroître. « Mon autre fille, qui a 20 ans, m'aide et nous essayons d'avoir chacune au moins un moment où nous sommes seules, tous les jours, pour souffler », explique Emmanuelle. Les associations, elles, tentent de mettre au point des réseaux d'entraide. « Les salariés travaillent de chez eux et appellent nos adhérents. On organise aussi des visioconférences de groupe pour que les gens se voient et échangent leurs expériences », explique Bénédicte Kail, conseillère nationale éducation familles à l'APF.

Même les gestes du quotidien peuvent devenir un enfer

Il faut aussi faire face à des troubles de comportement décuplés. Pour ces personnes fragiles, parfois déficientes mentalement, la perte de la routine et l'enfermement sont génératrices d'angoisses qui décuplent les risques de crises violentes. Même les gestes du quotidien peuvent devenir un enfer. « Quand vous avez un gamin qui hurle et s'automutilé, la petite

sortie quotidienne de vingt minutes peut devenir un enfer », rappelle Emmanuelle Aubert. Pour tenter de faire comprendre à sa fille pourquoi elle doit rester à la maison, elle utilise des pictogrammes. Ce qui n'empêche pas la privation de sortie et de vie sociale d'être mal vécue et perturbante.

Pour le moment, les choses tiennent, mais la perspective d'un confinement prolongé inquiète. « Beaucoup de parents nous disent, si c'est quinze jours, on va tenir, mais, après, je ne sais pas. Des gamins vont péter les plombs et il va bien falloir trouver une solution », estime Yann Zenatti. L'Adapei du Morbihan, qui a dû fermer les deux instituts médicaux éducatifs et un des foyers de vie qu'elle gérait, a mis en place des systèmes de soutien, en donnant des outils aux parents ou en proposant des ateliers. « On peut être amené, en prenant toutes les précautions, à intervenir directement dans les familles », explique-t-il. Le soutien psychologique se met aussi en place. La plupart des professionnels qui interviennent sur les soins psychiques organisent des consultations à distance, pour tenter de maintenir un lien structurant.

Surtout, l'avancée de la maladie inquiète. « Si ça flambe, qu'on commence à avoir des parents malades, des décès, cela va devenir vraiment compliqué », souligne Yann Zenatti. Une question qui taraude Emmanuelle Aubert. « On passe son temps à

se dire : pourvu que je ne tombe pas malade », confie-t-elle. Le pire, c'est la crainte que des proches handicapés soient infectés. « Je vis dans l'an-

goisse de rendre ma fille malade, dit-elle. Parce que je sais très bien que s'il y a un choix à faire, elle ne fera pas partie des personnes à sauver en

priorité. » ■

par Camille Bauer





ÉVÉNEMENT

«C'est quoi le plan B, on attend que ça passe et au pire, on meurt ?»

Lundi, il y avait foule devant l'IHU de Marseille pour se faire dépister. Ici, les tests sont pratiqués sur toutes les personnes fébriles et les patients ont l'espoir d'être traités à la chloroquine par l'équipe du professeur Raoult.

La file d'attente fait des courbes jusqu'à l'entrée de l'hôpital de la Timone, à Marseille. Lundi, en fin de matinée, ils étaient déjà plusieurs centaines à s'être spontanément présentés à l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée Infection pour faire le test de dépistage du Sars-CoV-2. Les quelques policiers qui patrouillent n'ont pas grand-chose à faire : chacun tient sa distance de sécurité, l'attente est calme, presque silencieuse, avec le téléphone portable pour seule compagnie. Sylvie, 61 ans, et Mike, 59 ans, sont arrivés à 7 heures du matin. Trois heures plus tard, le couple est sur le point d'entrer. «Ça fait plusieurs jours que j'ai des symptômes, souffle la sexagénaire derrière son masque. Hier, j'ai vu un reportage à la télé qui m'a fait peur. Alors quand j'ai lu sur Internet que l'IHU testait tout le monde...»

Colère

Comme beaucoup ce matin, le couple est tombé sur le communiqué publié dimanche par l'équipe du professeur Didier Raoult, directeur de l'IHU, assurant que des tests seraient pratiqués sur place «pour tous les malades fébriles». Dounia, 31 ans, ne ressent pas grand-chose, «juste un peu d'essoufflement quand je monte les escaliers», a-t-elle remarqué. Mais il y a deux jours, son mari, qui s'était présenté spontanément à l'IHU, a été testé positif au coronavirus. Depuis, il est traité à la chloroquine chez lui.

«Mais moi, qui dors avec lui, on ne m'a rien dit, regrette Dounia. Alors, j'ai préféré venir. Je travaille dans un foyer de jeunes, si je suis positive, je ne veux pas transmettre le virus.»

Emmanuel, lui, n'était pas sorti de chez lui depuis une semaine, suivant la consigne des autorités, attendant sagement que ses «signes grippaux» passent d'eux-mêmes. C'est une copine infirmière qui lui a conseillé d'aller se faire dépister. Depuis deux heures qu'il attend, ce thérapeute de 47 ans trompe le stress en feuilletant un livre sur «une technique d'éveil spirituel». Mais rien ne calme sa colère : «Je trouve ça scandaleux que l'on se retrouve dans un merdier pareil à cause de ce gouvernement», s'énerve-t-il, planquant sa bouche derrière son écharpe. Rien n'a été préparé et maintenant, on nous demande de payer la note... Alors si je suis testé positif, bien sûr que je prendrai le traitement à la chloroquine de Raoult !» Le nom du directeur de l'IHU fuse régulièrement dans les conversations. «C'est lui qui a raison, plaide un quinqua masqué. C'est quoi le plan B, on attend chez nous que ça passe et au pire, on meurt ? Autant savoir si on est porteur, pour se soigner et aussi pour éviter de contaminer les autres.»

Plébiscite

Assise sur les marches à l'entrée de l'IHU, une femme s'énerve contre les journalistes. «C'est à cause de vous qu'au début, Raoult est passé pour un

fou, c'est une honte !» hurle-t-elle, provoquant les applaudissements. «Soutien au Pr Raoult, au personnel soignant et aux ambulanciers» : le plébiscite s'affiche même version banderole, accrochée le matin même par des ambulanciers venus en cortège. «On a de la chance de l'avoir ici, insiste Sylvie. Vous vous rendez compte, ce qui se passe dans l'est de la France ?» L'infirmière de 43 ans fait la queue comme les autres, assise sur une chaise de camping qui traînait dans son coffre de voiture. «Je travaille ce soir à l'hôpital, mais comme j'ai 38 °C de fièvre, je veux vérifier avant d'y aller, explique-t-elle. Je pensais qu'ils ferraient une file spéciale pour les soignants, mais non...»

Soignants ou pas, malades ou inquiets, tout le monde suit en effet le même parcours. Il est 11 h 30, Dounia sort à peine : «A l'accueil, on a d'abord pris les infos de base avant de me donner un masque et de prendre ma température. Après, on est répartis en deux files : ceux qui ont des symptômes et ceux qui n'en ont pas.» Les malades sont reçus par un médecin. Les autres, comme Dounia, font leur test eux-mêmes, guidés par un infirmier. «J'aurai les résultats dans 48 à 72 heures... Si c'est positif, c'est eux qui m'appellent sous 24 heures.»

Devant la sortie, un groupe de jeunes gens débriefent après leur passage : tous travaillent dans une plateforme d'Amazon, près d'Aix-en-Provence. «Une fille a été testée positive chez

nous, raconte Loïc, 35 ans. Hier, on a fait une réunion sur le parking pour avoir des réponses de la boîte, qui ne fait rien... Et puis dans la nuit, une autre femme est partie à l'hôpital. On s'est tous mis en arrêt de travail et on

est venus ce matin faire le test.»

Loïc veut vite rentrer chez lui maintenant, pour attendre les résultats. «*Quand j'étais dedans, je leur ai dit que j'avais acheté deux grandes casse-*

roles. Tous les soirs, je vais me casser les bras pour les applaudir !» Il est 13 h 30. Derrière lui, en quelques heures, la file s'est encore allongée. ■

par Stéphanie Harounyan





HORIZONS

La France des caissières

Cette profession, féminine à 90 %, fait partie de celles pour qui le travail n'a pas cessé depuis le début de l'épidémie. Malgré la peur d'être exposé au virus

Ces gants-là, ça ne vaut rien. Assise derrière la caisse, elle regarde sa main comme un objet étrange, dans un bref moment d'acalmie. Ces doigts en plastique transparent, beaucoup trop larges, la légère transpiration à l'intérieur... Elle l'agit comme une marionnette et on entend le froissement du plastique. Un peu plus tard, elle accepte de donner son numéro de téléphone pour raconter, à l'abri des oreilles indiscrettes, sa vie de caissière pendant l'épidémie.

Maintenant on dit «hôtesse de caisse», mais il faudrait, en temps de guerre contre le coronavirus, parler de bons petits soldats, voire de chair à canon, tant elles ont subi – ce sont des femmes à 90 % – l'assaut d'une clientèle devenue folle, juste avant le confinement, décreté mardi 17 mars à midi.

Elles sont de moins en moins nombreuses depuis dix ans dans les super et les hypermarchés, avec l'apparition des caisses automatiques. Une baisse d'environ 10 %, soit un baïton de 150000 équivalents temps plein, selon la Fédération du commerce et de la distribution. Mais il est chaque jour au front depuis que tous les commerces «non indispensables» ont fermé. On ne peut plus dire «l'intendance suivra». Elle précède tout.

Bénédicte, le prénom qu'elle a choisi pour ne pas être reconnue, a 30 ans et travaille en Normandie pour une chaîne de supermarchés de hard dis-

count. « Ce sont des gants de boulangerie, on s'en sert pour mettre les viennoiseries en rayon, question d'hygiène. On se protège comme on peut mais ce n'est pas pratique pour rendre la monnaie. » La jeune femme travaille là depuis plusieurs années, payée au smic avec un contrat de 30 heures : « C'était ça ou rien. Quand il y a un rush on fait un avenant au contrat. »

Pour un rush, c'en était un, du jamais vu. Une heure et demie de queue devant le magasin, dès que les rumeurs de confinement ont commencé à courir, vendredi. Lundi, ce fut bien pire. « J'avais l'impression qu'on n'allait pas s'en sortir. Forcément, la contamination on y pense. On est en communication avec les microbes », dit cette mère de deux jeunes enfants.

Ses journées durent dix heures. Après le paiement, les clients sont à touche-touche avec elle car les caisses n'ont pas de rebord, à dessein : « Faut que ça soit du tac au tac, que ça dégage vite. On doit passer 3000 articles à l'heure, c'est l'objectif fixé. » Quand il y a moins de monde, Bénédicte fait le ménage ou de la mise en rayon. Pour la semaine du 23 mars, on leur a promis un bouclier de Plexiglas. Mais toujours pas de masques.

Des masques, il n'en manque pas dans cet hypermarché d'Ille-et-Vilaine. Au rayon frais, charcuterie et fromage, les deux vendeuses arti-

culent haut et fort pour être comprises des clients. Jeudi, la circulation des chariots est plutôt fluide dans les allées, où des hommes, masqués eux aussi, réapprovisionnent les rayons.

Petit salaire et horaires de fou

Aux caisses, en revanche, le visage de Manon se montre à découvert. « J'ai essayé le masque mais ça me gêne, ça m'opresse. Je n'en ai jamais porté, je n'ai pas l'habitude, c'est pas comme les soignants », explique la jeune femme, en apparence guère afolée.

Au sol, des lignes bleues marquent l'espacement obligatoire entre chaque chariot, « 1 mètre », répète une voix au micro. Nathalie, qui officie à la caisse prioritaire pour femmes enceintes et handicapées, apprécie cette précaution mais a renoncé au masque : « J'ai essayé, mais très vite je ne vois plus rien, tellelement j'ai de buée sur mes lunettes. »

Ce sont les invisibles, les discrètes, les modestes. Les fragiles, souvent. Celles qui se perdent dans le décor, confondues avec la caisse qui semble faire le seul travail incontestable : compter. Celles à qui l'on ne reconnaît aucune expertise – et pourtant. « Les hôtesse de caisse, on passe pour des nulles, tranche Déborah, 38 ans. Mais s'il fallait que les clients prennent notre place, ils ne tiendraient pas cinq minutes. »

Elle travaille dans un hypermarché du Var, très saisonnier, la première ville est à 5 km. Elle aime bien rire, Déborath, mais il était temps qu'un peu de reconnaissance arrive, enfin, avec le virus : «Pour une fois, la roue tourne. Ils ont besoin de nous pour manger. C'est con hein, mais un merci et un bravo, c'est la première fois et ça fait du bien.» Elle raconte le petit salaire, les horaires de fou, les gens qui les prennent pour des idiotes «alors qu'il faut gérer les clients, les problèmes de prix, les conflits entre personnes».

Le jour de la grande ruée l'a mise en colère : «C'était genre fin du monde. On aurait dit qu'on allait tous mourir. Les gens se battaient pour des produits d'entretien et du papier toilette. S'il y en avait un de contaminé, on le sera tous.» Les trois agents de sécurité étaient débordés, les clients se servaient sur les palettes : «J'étais du soir, on est partis à 21 heures au lieu de 20h30. Il a fallu ramasser la cinquantaine de chariots abandonnés dans le magasin.» Puis tout remettre en rayon, sauf le frais et le surgelé, partis à la poubelle. Combien de manipulations ? Cela fait quelques jours maintenant, et cela semble une éternité : «On était très en colère contre l'humain ce jour-là.» Déborath se demande encore comment des clients ont pu faire, qui 650 euros de courses, qui 900 euros : «D'où ils les sortent ?»

«Ce que j'ai ressenti, c'est de la peur, de l'angoisse, du stress, malgré toutes les précautions prises ici», dit-elle. Peur de contaminer sa mère de 70 ans, avec laquelle elle vit. Angoisse de voir resurgir une crise de polyarthrite, dont elle-même est atteinte. Stress de journées qui ne ressembleront plus à celles d'avant. Que faire aujourd'hui de ces deux heures de pause qui lui permettaient d'aller à la plage ou d'aller se balader dans le centre commercial ?

C'est un sujet de discussion avec le directeur du magasin, qui s'est montré exemplaire, assure la trentenaire : «Ça va être un moment compliqué à vivre ensemble et il n'a pas envie qu'on tombe malade. Sa femme travaille dans la santé.» Une entrée au lieu de trois habituellement, un système de barrières, des intérimaires embauchés, travail nocturne pour les manutentionnaires, «qui ont énormément apprécié, parce qu'ils ne sont plus en présence des gens», gants obligatoires, gel hydroalcoolique à disposition et conseils d'hygiène. Aux caisses, elles ne sont plus qu'une sur deux et les clients ne passent plus devant elles. Ils récupèrent leur marchandise au bout du comptoir, en passant par-derrière.

«L'ambiance est bizarre. Un client qui porte un masque, on se pose la question à chaque fois. Malade ou pas ? On se croirait dans un film mais ce n'est pas un film.»

Cette atmosphère irréelle, presque de science-fiction, tient aussi aux confinements individuels improvisés dans les magasins, telles ces caissières de Chamalières (Puy-de-Dôme) entourées d'un habillage en cellophane, comme une sorte de cloche, ou les vitres de protection en Plexiglas, apparaues ici ou là.

Ce n'est pas le cas partout. Aucun masque, aucune explication, aucune réunion, par exemple, dans ce grand magasin de proximité parisien. Une chaîne pourtant «branchée» qui s'est adaptée à son public de bobos. Une de ces femmes-troncs remarque, sans perdre son sourire, qu'on ne les a pas averties non plus du changement d'horaire, survenu du jour au lendemain pour avancer la fermeture du magasin, habituellement nocturne. Aucune instruction sur l'hygiène et les comportements à observer avec la clientèle. Les gants jetables que l'on a mis à leur disposition se trouvent à

la première occasion.

«La maladie circule parmi nos clients»

Le directeur, lui, est parti en vacances et la chef du secteur caisses aussi. «Nous sommes livrées à nous-mêmes. Et j'ai la trouille au ventre, conclut une brune dynamique. On sait que la maladie circule parmi nos clients et qu'on finira par l'avoir. Comment faire autrement ? Ils sont proches de nous, on sent souvent leur souffle...»

Un client de ce quartier cossu lui a confié l'autre jour que sa fille, restée à la maison, avait le Covid-19. Il attendait peut-être du réconfort, mais il lui parlait à moins de 1 mètre, sans penser un instant qu'il la mettait en danger. Elle, elle l'avait bien en tête. «J'étais glacée d'angoisse mais je n'ai rien montré. C'est la règle. Et quand ils sont agressifs on serre les dents. Sinon, nous serions dans notre tort.»

Un droit de retrait ? Bien sûr que non ! Elles ont trop peur de perdre leur job, ces femmes, ces mères de famille, parfois célibataires ou divorcées. «Avec un loyer qui prend plus de la moitié de mon salaire net, 1 200 euros, je n'ai aucune marge de manœuvre», explique l'une d'elles. Seules quelques mamans de très jeunes enfants ont demandé à ne pas venir pendant quelques jours. Une autre hôtesses nuance : «Ce n'est pas qu'une histoire d'argent. Les caissières ont aussi une conscience professionnelle ! On est là en temps de crise. On assure un service public. On ne flanche pas.»

Elles ont noté – et approuvé – l'hommage appuyé du président de la République, Emmanuel Macron, aux personnels soignants, l'autre soir, à la télévision. Mais elles auraient aimé un mot, rien qu'un mot, pour les «obscur», les «petites mains», les

«chevilles ouvrières», qui contribuent à l'effort pour que le pays continue à manger, à boire, à vivre. «Si seulement il avait mentionné les caissières! Vous n'imaginez pas comme on aurait été fières!»

Dans ce magasin bio de Haute-Loire, situé dans une ville de 6800 habitants, Maxime, le gérant, a reçu, lui, une avalanche d'instructions de sa chaîne, réactualisées plusieurs fois par jour, comme le lavage des mains tous les quarts d'heure. «Nous ne portons pas de gants, c'est un faux ami qui donne une impression de sécurité alors qu'on peut avoir les mains sales», détaille-t-il. Deux gros bidons de gel hydroalcoolique, fabriqué par une entreprise locale, attendent les clients à l'entrée. «Je ne suis pas angoissé du tout, assure Thomas, un caissier de 32 ans. Ce n'est pas dans ma nature et nos clients sont respectueux.»

Mercredi 18 mars, Maxime, dépité de

s'être vu refuser des masques à la pharmacie, s'est approvisionné en visières transparentes, celles dont on se sert pour éviter les projections dans les opérations de tronçonnage. Au petit supermarché voisin, les caissières portent toutes ces masques tant convoités et réservés aux soignants. «Ce sont des réserves de la dernière épidémie de grippe. Mais on en a peu, alors on les garde toute la journée», précise l'une d'elles. Il ne faut pourtant pas les conserver plus de quatre heures pour s'assurer de leur efficacité...

Dans une moyenne surface du même département, les caissières s'ennuient un peu derrière leur vitre de Plexiglas, maintenant que l'heure du reflux a sonné. Se sentent-elles rassurées dans ce magasin dépeuplé? «Bah, quand on voit des gens venir acheter une bouteille de bière toutes les deux heures, une par une, on se dit qu'ils n'ont rien compris», se désole Sylvie.

Au moins, se sentent-elles un peu mieux protégées que leurs collègues, à 15 km de là. De vagues morceaux de carton, de moins d'un mètre de côté, taillés dans de vieux emballages, ont été placés devant les caisses. «C'est tout ce que le gérant a trouvé pour nous protéger», déplore Monique.

La foule s'est évanouie et un aspirateur vrombit. Les caissières montent la garde derrière leur illusoire bouclier de carton. Angoissées mais étonnamment stoïques, quand des clients, âgés pour la plupart, passent leur tête sur les côtés pour mieux les entendre. Comme si le carton n'existe pas. Comme si l'épidémie n'existe pas. Comme si de rien n'était. ■

par Marie-Béatrice Baudet, Annick Cojean, bératrice Gurrey Et Raphaëlle Rérolle Marie-Béatrice Baudet, Annick Cojean, bératrice Gurrey Et Raphaëlle Rérolle



Travail : un régime d'exception toléré parce que temporaire

Dans l'urgence, la hiérarchie des valeurs change ; les règles de droit, elles aussi, s'adaptent à ces temps difficiles. On pourrait ainsi résumer le mouvement : la santé et la sécurité de l'ensemble de la nation et de l'économie relèguent au second plan celles des salariés. On leur demande plus de souplesse, momentanément, ce qui rend ces entorses acceptables.

« C'est la première fois, en tout cas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, que l'on assiste à une telle remise en question », souligne Bertrand Martinot, économiste, spécialiste de l'emploi. C'est la durée du travail, sous diverses formes qui est principalement visée par de nouvelles dispositions, notamment celles prévues par la toute nouvelle loi sur l'urgence sanitaire.

Ce n'est pas une surprise, tant le droit du travail est strict dans ce domaine, même si son application est devenue plus simple au niveau de l'entreprise par le biais des conventions collectives. Or la durée du travail est un ingrédient majeur de la future reprise économique. « Il faut que les entreprises préparent la reprise et ne se retrouvent pas, par exemple en juillet, avec des salariés ayant accumulé des jours de vacances et de RTT, estime Bertrand Martinot. Actuellement, la demande est soutenue grâce aux mécanismes de l'activité partielle, mais le choc d'offre, lui, joue sans amortisseur. »



Certains secteurs stratégiques pourront assouplir les règles en matière de temps de travail maximum. Photo : SIPA PRESS

Congé imposé. Permettre plus de souplesse aux entreprises pour adapter le temps de travail est l'une des mesures principales du volet économique de la loi d'urgence sanitaire. Toutefois, le gouvernement a dû réviser à la baisse certaines de ses ambitions. Il voulait autoriser les employeurs à imposer jusqu'à six jours de congé à leurs salariés, à prendre dans cette période où ils n'ont pas beaucoup de travail.

Les syndicats ont protesté, en particulier sur la méthode. « Vu la crise, on peut comprendre qu'il y ait des mesures transitoires, dit Yvan Ricordeau, membre de la commission exécutive de la CFDT, mais il faut que le dialogue social soit conforté, c'est le seul moyen d'en vérifier la bonne application. » La mesure (limitée aux congés à prendre d'ici au 31 mai) sera conditionnée à un accord d'entreprise. En revanche pour les jours de RTT, l'employeur retrouve sa liberté (les détails de leur utilisation seront précisés par ordonnance).

De plus, certains secteurs stratégiques pourront assouplir les règles

en matière de temps de travail maximum. Toujours dans le souci de préserver l'offre, mais aussi pour méner l'emploi des salariés, les mesures d'activité partielle ont été élargies

L'urgence sanitaire entraîne aussi une adaptation des procédures. Elle avait déjà permis d'obtenir des arrêts maladie sans aller chez le médecin. « Le principe est que toute réorganisation doit faire l'objet d'une consultation préalable des représentants du personnel via le comité social et économique (CSE) », souligne Pierre Warin, associé au cabinet Melville avocats. En matière de recours à l'activité partielle, la consultation du CSE pourra se faire a posteriori.

Obligation de moyens. Déjà, une instruction de la direction générale du travail a pris des mesures, concernant un cas très particulier : le licenciement des travailleurs protégés. « La procédure est assouplie afin d'éviter le contact physique entre l'inspecteur du travail, le salarié et son employeur comme c'est la règle » note Pierre Warin.

Pourtant, certains chefs d'entreprise estiment que ces adaptations ne vont pas assez loin. Ainsi Eric Chevée, vice-président de la CPME, estime qu'il est urgent de déclencher l'article 5, alinéa 4 de la directive européenne sur la santé et la sécurité. Que dit-elle ? « Que la responsabilité de l'employeur peut être limitée dans le cas de circonstances exceptionnelles, explique le responsable patronal. Il faut activer ce dispositif et dégager notre responsabilité pénale. »

C'est l'un des enjeux de la drôle de bataille qui se livre entre le gouver-

nement et le secteur du bâtiment, le premier estimant que les employeurs doivent veiller à l'application des fameux gestes barrière. Pourtant, Pierre Warin affirme que la jurisprudence de la Cour de Cassation a changé. « Il y a eu une obligation de

résultat, mais depuis deux ans, la Cour considère qu'il y a une obligation de moyens. » Mais quand on fait signale cette évolution à Eric Chevée, il répond : « Allez donc expliquer cela à un chef d'entreprise ! » ■

par Corinne Lhaïk

@clhaik t





L'ÉVÉNEMENT

Muriel Pénicaud : « L'objectif est clairement de ne pas licencier »

La ministre du Travail fait le point sur les nouvelles dispositions relatives au chômage partiel et détaille les autres dispositions sociales de la loi d'urgence votée dimanche.



Muriel Pénicaud, lundi, à la sortie du Conseil des ministres. Photo : XOSE BOUZAS/HANS LUCAS

SOCIAL La ministre du Travail explique au *Figaro* les mesures sociales de la loi d'urgence sanitaire adoptée dimanche.

LE FIGARO.-Combien de personnes sont aujourd'hui en chômage partiel en France ?

Muriel PÉNICAUD. -À date, 37 000 entreprises ont demandé à bénéficier du dispositif de chômage partiel, dont 11 % dans le bâtiment, soit 730 000 salariés pour un coût total estimé à 2,2 milliards d'euros. Ces chiffres grossissent chaque jour, notamment parce que les entreprises ont trente jours pour faire leur demande, avec effet rétroactif. Les services du ministère du Travail se sont engagés à répondre le plus vite possible, le plus souvent dans les quarante-huit heures, et le remboursement se fait lui aussi rapidement au bout de dix à douze jours. Le dispositif a été élargi dans la loi d'urgence pour correspondre au maximum de cas possibles : les emplois à domicile et les assistantes maternelles bénéficient du chômage partiel... Les salariés contin-

nuent à percevoir 100 % de leur salaire net s'ils sont au smic et 84 % s'ils sont au-dessus. Les pouvoirs publics remboursent intégralement les entreprises jusqu'à 4,5 smics, contre 1 smic auparavant. Le but est que toutes les entreprises aient une autre solution que de licencier son personnel pour ne pas préca-riser les salariés, ne perdre aucune compétence et permettre le redémarrage de l'économie le jour venu.

Les cadres en forfait jour dont les entreprises sont partiellement fermées vont-ils bénéficier aussi du chômage partiel ?

Oui, ils ont été intégrés à l'ordonnance qui sera publiée jeudi.

Quelles sont les autres catégories de travailleurs pour lesquelles le dispositif est adapté ?

Le chômage partiel concerne tous les secteurs d'activité, tous les salariés dès le premier et les apprentis. Il existe des cas particuliers et des professions pour lesquels on doit adapter les modalités de mise en œuvre. On le fait au cas par cas. On ne doit oublier personne. Le chômage partiel est aussi possible sur une partie de l'activité d'une entreprise, et aussi pour les personnes à temps partiel. Le but est clair : maintenir autant que faire se peut l'activité et ne pas licencier.

Combien de personnes aujourd'hui télétravaillent ?

C'est difficile à dire car il n'y a pas de compteur mais c'est assez massif. On estime que, sur les 20 millions de salariés en France, 8 peuvent télétravailler. Pas un poste en télétravail ne doit manquer à l'appel quand c'est possible. Et là encore, je demande aux employeurs d'être souples et bienveillants envers les salariés, y compris sur le niveau d'exigence.

Pourquoi ne pas édicter une liste des secteurs autorisés à continuer leur activité ?

Ce serait plus clair... On a étudié, avec Bruno Le Maire, l'idée d'établir une telle liste, mais on s'est vite heurté à un problème car tous les secteurs sont imbriqués. Je prends un exemple : tout le monde s'accorde à dire que l'urgence est de fournir les hôpitaux en médicaments. Pour cela, il faut que les usines les produisent, mais aussi que les emballages nécessaires à leur distribution soient fabriqués, qu'ils soient transportés par des chauffeurs routiers qui doivent pouvoir se restaurer, dormir, se laver les mains, faire le plein, être dépannés si besoin... On le voit, et il y a des milliers d'exemples comme celui-là, chaque maillon de la chaîne implique l'engagement de salariés d'autres secteurs qui tous ont un rôle important pour la vie quotidienne des Français. Là encore, je vais prendre un exemple : l'élagage des arbres, essentiel en ce moment pour éviter que les lignes soient sectionnées par une branche qui tombe et coupe l'électricité d'un hôpital, d'un village, d'une

usine de fabrication de gel hydroalcoolique... Le service économique minimum a besoin du fonctionnement de quasiment tous les secteurs d'activité.

Mais pas à n'importe quel prix...

Tout à fait. Protéger les salariés et travailler autrement doivent aller de pair. Les entreprises doivent réorganiser le travail, y compris en mode dégradé ou ralenti, avec moins de rentabilité et de productivité. Il ne faut pas être dans le tout ouvert ou tout fermé. Le seul point intangible est la sécurité des salariés, qui n'est pas négociable. Cette question est prioritaire dans les entreprises où doivent être respectées les règles sanitaires obligatoires en cette période : une distanciation d'un mètre entre les personnes ; le nettoyage fréquent des mains... Toutes les entreprises doivent en discuter avec leurs représentants du personnel. Les bonnes pratiques doivent être adaptées par secteur d'activité en fonction des métiers.

Vous faites référence à l'accord ce week-end dans le bâtiment et les travaux publics ?

Oui. On a beaucoup discuté avec leurs représentants parce que le secteur était quasiment à l'arrêt. On a trouvé un accord pour définir un protocole de bonnes pratiques qui ga-

rantissent la sécurité des salariés sur les chantiers.

Quels sont les autres secteurs bloqués pour lesquels vous espérez une issue positive à court terme ?

La métallurgie va aboutir sur un protocole, à l'image de la grande distribution. J'ai mis en place une task-force au ministère pour avancer avec les professions sur ces protocoles. Plusieurs dizaines sont attendues dans les jours qui viennent.

La loi d'urgence vous donne habilitation à prendre par ordonnance des dispositions sociales, notamment pour le recours aux congés payés ou les règles relatives au repos.

Les salariés vont encore trinquer ?
Il y a au contraire beaucoup de points qui renforcent le droit des salariés dans cette loi : l'amélioration du dispositif de chômage partiel, l'extension de celui des indemnités journalières sans délai de carence, ou encore la prolongation d'un mois des indemnités chômage pour les chômeurs en fin de droits.

Mais un employeur pourra imposer à ses salariés de prendre des congés...

Non. Contrairement à ce qui est dit, il n'a jamais été question de suppri-

mer des congés payés qui demeurent, même en temps de crise, un droit acquis important. En revanche, dans la situation que nous traversons et alors que nous demandons un effort de solidarité à chacun, il n'est pas absurde qu'on puisse poser quelques jours de congé pendant cette période de confinement alors que ce n'était pas prévu. Seul un accord d'entreprise ou de branche pourra permettre à l'employeur de fixer une semaine de congé payé en dehors des règles actuelles. Le dialogue social, dont nous avons temporairement assoupli les conditions d'exercice, reste donc primordial. La loi nous permet aussi de déroger à la durée du travail ou aux repos compensateurs dans certains secteurs précis pour mieux lutter contre la crise sanitaire. Je pense notamment aux usines qui fabriquent des masques qui vont temporairement pouvoir travailler un peu plus pour répondre à la demande...

Ces mesures seront-elles vraiment temporaires ?

Oui. La loi le prévoit le temps de la crise sanitaire. Nous réussirons à la traverser en avançant tous ensemble dans une France solidaire. ▀

par W.p. et Marc Landré @marclandre

PÔLE EMPLOI FERMÉ AU PUBLIC

Face à l'épidémie, Pôle emploi se prépare au « *tout-dématérialisé* ». Depuis huit jours, toutes les agences du territoire ne reçoivent plus de public, sauf les cas urgents. Un personnel « très réduit » continue de se rendre dans certaines agences au grand dam des syndicats qui demandent une fermeture nationale. « *Tous nos services sont accessibles à distance y compris par téléphone, c'est insensé de continuer* », juge Fabien Milon, de FO-Pôle emploi. « *Certains directeurs d'agence ont décidé de fermer, mais ce n'est pas le cas de tous. Il faut généraliser cette fermeture* », explique David Vallaperta, de la CFDT-Pôle emploi.

“ Les entreprises doivent réorganiser le travail (...). Le seul point intangible est la sécurité des salariés, qui n'est pas négociable



Covid-19 : l'Etat tient-il un double-langage aux Français ?

Trop de communications contradictoires du gouvernement nuit à la gestion de la crise sanitaire générée par le virus Coronavirus. Les chefs d'entreprise sont déstabilisés par ces contradictions.

Dans la crise sanitaire majeure provoquée par le Covid-19, l'Etat navigue à vue. Et c'est peu de le dire en distillant des informations contradictoires : comment rester confiné, et en même temps, aller travailler ? Et comment les salariés peuvent-ils aller travailler tout en n'ayant pas de masques en raison des réquisitions de l'Etat ? Comment l'Etat peut-il sauver toutes les entreprises en danger tout en verrouillant les conditions d'accès au chômage partiel, via les Dirrecte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), qui ont semble-t-il reçu des instructions de serrer la vis ? Bref, le "en même temps" ajoute de la confusion à la situation actuelle, qui n'est déjà pas simple en raison de l'impréparation de la France, dont les origines remontent déjà à plusieurs années.

Tour de vis sur le chômage partiel

Selon Le Figaro, en l'espace d'une vingtaine de jours, près de 26.000 entreprises ont effectué une demande de chômage partiel. Soit 560.000 salariés à indemniser pour un coût potentiel estimé à 1,7 milliard d'euros. C'est beaucoup, trop peut-être. Résultat, de l'aveu même de chefs d'entreprise interrogés par La Tribune, les services régionaux du ministère du Travail (Dirrecte), "sur instruction, refusent un maximum de dossiers" aux entreprises, qui souhaitent bénéficier des mesures de chômage partiel. Les conditions d'accès au système d'indemnisation du chômage partiel (ou chômage technique) qui permet à une entreprise de gérer une baisse d'activité ponctuelle sans avoir à licencier ses salariés, sont durcies.

Pourtant, vendredi sur LCI, le ministre de l'Economie Bruno Le Maire avait expliqué que le gouvernement avait décidé "de mettre plus de 8 milliards d'euros sur le chômage partiel. (...) Au lieu de licencier massivement - ce qui serait le cas s'il n'y avait pas un dispositif de chômage partiel très important -, nous gardons les compétences dans l'entreprise, nous payons le chômage partiel". Mais, en même temps, le préfet du Morbihan Patrice Faure a expliqué qu'un "très grand nombre d'entreprises, dans des secteurs qui n'étaient visés ni par les interdictions, ni par les dispositifs de soutien des pouvoirs publics ont fermé". C'est par exemple le cas pour la restauration rapide, qui pourrait ne pas avoir accès au chômage partiel.

Aller travailler... mais sans masque

Déjà autorisé depuis le 3 mars à réquisitionner les masques de protection respiratoire stockés ou produits en France, l'Etat peut désormais saisir tout ou partie des importations de ce type de produits, selon un décret paru samedi au Journal officiel. "Des stocks de masques importés peuvent donner lieu à réquisition totale ou partielle jusqu'au 31 mai 2020", a précisé ce texte. Le ministère de la santé devra prendre cette décision dans les

"soixante-douze heures après réception d'une demande d'importation". Ce nouveau décret complète un autre qui portait sur la réquisition des stocks et des capacités productives de masques anti-projection et de masques FFP2. Ce nouveau tour de vis dans les réquisitions contraint les entreprises à jouer avec le feu avec leurs salariés.

« Nous avons eu recours à une réquisition de l'ensemble des stocks et des capacités de production de notre pays, le 3 mars », avait expliqué le 19 mars à l'Assemblée nationale le ministre de la santé, Olivier Véran. »

Face à la crise du Covid-19, les syndicats sont sur le fil du rasoir. En dépit d'un accord entre la fédération patronale de la métallurgie (UIMM) et trois syndicats (CFDT, CGC et FO) pour assurer les modalités d'une reprise de l'activité industrielle, la CFDT Safran appelle pourtant à "un arrêt complet des activités de l'ensemble des sites Safran dans le monde". Les chefs d'entreprise sont coincés entre les syndicats et le gouvernement. Alors qu'ils sont tenus à une obligation de sécurité et de protection de la santé envers leurs salariés, il sont, en même temps, exhortés par l'Etat à rouvrir les usines pour produire et éviter un futur désastre économique.

« Dans beaucoup de secteurs, les professionnels sont prêts à aller travailler, mais les conditions de sécurité ne leur permettent pas, parce qu'ils n'ont pas de masques, parce que le confine-

ment n'est pas respecté, parce que les mesures de sécurité élémentaires que nous observons dans l'hémicycle ne sont pas possibles pour les éboueurs, les livreurs, les camionneurs ou les travailleurs de certaines entreprises des secteurs jugés essentiels", a estimé samedi le député communiste Stéphane Peu. »

"Dans le domaine économique, il faut évidemment un service économique minimum, il faut que les activités de base de notre économie continuent à tourner", a ainsi demandé vendredi sur

LCI, Bruno Le Maire. Dans ce contexte, les chefs d'entreprise s'exposent à des actions en justice de la part de leurs salariés et/ou de leur famille si jamais par malheur certains étaient contaminés sur leur lieu de travail. Le gouvernement doit désormais et impérativement tenir un cap, un seul cap. ■



Airbus, qui avait décidé mardi de suspendre pour quatre jours ses activités de production et d'assemblage dans ses usines françaises et espagnoles, espère reprendre lundi une activité partielle dans tous ses sites en France et en Espagne.

par Michel Cabirol



Comment les éboueurs se protègent

Effectifs réduits, nouveau protocole de nettoiement des bennes à ordures, fermeture de services... Les agents de la Ville de Paris, en première ligne, font face.

Propreté

Par Céline Carez

Ils sont en première ligne, opérationnels, protégés plus drastiquement mais inquiets. En pleine pandémie de coronavirus, les éboueurs de la Ville — fonctionnaires territoriaux (conducteurs de bennes et ripeurs) — continuent de sillonnner les rues de la moitié de la capitale (II e, V e, VI e, VIII e, IX e, XII e, XIV e, XVI e, XVII e et XX e) pour ramasser plus de 1 500 tonnes de déchets par jour.

Des droits de retrait dans le privé

Les dix autres arrondissements — et les autres 1 500 tonnes de déchets à ramasser — ont été confiés par la Ville à des entreprises privées comme Veolia, Derichebourg, Pizzorno, Urbaser Environnement. « Les salariés n'ont pas la même protection sociale que chez nous, pointe Régis Vieceli, secrétaire général CGT pour les éboueurs de la Ville. Une fois les marchés obtenus avec la municipalité, certaines de ces entreprises privées ne respectent pas les mesures sociales. » Ces derniers jours, s'estimant en danger dans leur travail, des éboueurs du privé ont fait valoir leur droit de retrait.

Dans la capitale, parmi les 7 500 agents territoriaux, les droits de retrait se sont comptés sur les

doigts d'une main, quelques éboueurs dans le IX e, à la suite de cas suspects. « Les agents ont la trouille », justifie Régis Vieceli.

« On ne va pas rajouter de l'épidémie à la pandémie »

Rémi*, éboueur municipal, est plus mitigé : « On sait bien qu'on est en première ligne, mais on sait aussi que ce n'est pas le moment d'arrêter les collectes en plein coronavirus, sinon on aura les rats ! » « Nos métiers relèvent de la santé publique, abonde Régis Vieceli. On ne va pas rajouter de l'épidémie à la pandémie. »

La Ville s'est donc adaptée et tente de protéger ses agents. Depuis le début du confinement, « les effectifs ont été ajustés au strict nécessaire », détaille Paul Simondon, adjoint (PS) à la maire de Paris chargé de la propreté et de la gestion des déchets. « Les missions non urgentes ont sauté. Il y a moins de balayages de rue, sauf sur les marchés. Il n'y a plus d'encombrants. On a supprimé les collectes sur rendez-vous. On demande aux Parisiens de faire un effort là-dessus », poursuit l'élu. Et d'ajouter : « Le principe, c'est de mettre toutes les équipes dans la boucle et de les faire tourner, éboueurs, conducteurs de bennes, agents de collecte, agents de propreté et assainissement. Le but, c'est qu'au final, chaque éboueur soit le

moins possible exposé, sur le terrain. »

Ce que confirme Paul*, un agent : « Moi, je suis habituellement en atelier balai. » Lequel atelier est fermé car jugé non essentiel. « On est chez nous, en astreinte, à disposition. On peut être appelé pour faire la collecte des ordures. »

D'ordinaire, 3 000 agents municipaux sont déployés chaque jour dans les rues de Paris. Depuis le début de la semaine dernière, il n'y en a plus que 1 000. Cette diminution des effectifs est également possible parce que « le tonnage d'ordures a chuté, précise l'adjoint à la maire de Paris. Notamment à cause de la fermeture des restaurants. On s'attend à ce qu'il baisse encore. » La population présente dans la capitale en journée est aussi moindre. En cause, l'absence des touristes et des Franciliens. « On passe de cinq millions de personnes par journée dans Paris à 2,2 millions, souligne Paul Simondon. Cela change la donne. »

Des combinaisons intégrales

Les protocoles de sécurité ont été renforcés, voire modifiés. « Les agents qui nettoient les bennes à ordures, les plus exposés en termes de contamination, ont récupéré les équipements des égoutiers : combinaison totale, casque intégral avec

masque ventilé pour ne pas se prendre des éclaboussures. » En revanche, il n'est pas obligatoire de porter des masques pour les rieurs sur les marchepieds du camion même si, indique Paul Simondon, « nous en avons reçu la semaine dernière ».

« Après chaque tournée, la cabine du camion-poubelle est désinfectée de fond en comble », insiste le monsieur propreté de la mairie. Il a aussi été préconisé que le conducteur soit seul en cabine. « Si pour les besoins du service, d'autres montent, ils doivent impérativement porter des

masques. »

Paul Simondon aimerait que les Parisiens entendent le message : « Nous vous aidons à faire face à la crise sanitaire. » Régis Vieceli de conclure : « Nous sommes responsables. Nous sommes en première ligne. Ne nous donnez pas plus de travail. Et surtout, restez chez vous ! » ■



Les services de collecte des ordures ménagères ont été réorganisés afin que les agents « soient le moins possible exposés, sur le terrain », souligne Paul Simondon, adjoint (PS) à la maire de Paris.

* Les prénoms ont été changés.



Les grands groupes français appellent à une reprise maîtrisée du travail

L'Association française des entreprises privées (Afep), qui représente une centaine de grands groupes tricolores, demande à ses adhérents de reprendre l'activité, lorsque les conditions sanitaires sont réunies. Sans quoi, le redémarrage après la crise prendra plus de temps, alerte-t-elle.

Faut-il arrêter l'activité économique pour freiner au maximum la propagation de l'épidémie de coronavirus ou la maintenir au mieux pour soutenir les secteurs essentiels et permettre le redémarrage après le confinement ? Dans ce débat ouvert depuis la prise de parole d'Emmanuel Macron lundi dernier, l'Association française des entreprises privées (Afep), qui représente une centaine de grands groupes tricolores, a décidé de faire entendre sa voix.

Tensions avec le BTP

A rebours de la récente décision italienne de se concentrer uniquement sur les activités économiques « essentielles » (commerce, transport, santé), l'Afep appelle à poursuivre l'activité, lorsque les conditions de sécurité sanitaire sont réunies. Dans une lettre transmise aux autorités publiques et à ses adhérents, l'asso-

ciation demande « des messages explicites de la part des pouvoirs publics pour la poursuite de l'activité économique ».

Cette question a occasionné des tensions entre la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et les acteurs du BTP, qui ont fait appel au chômage partiel faute de pouvoir faire tourner leurs chantiers. Un accord a été trouvé en fin de semaine, selon lequel la profession et son organisme de prévention vont rédiger un protocole définissant les conditions sanitaires requises selon les types de chantiers.

Situation critique

Dans la continuité de la réunion, jeudi, entre le chef de l'Etat et les principaux acteurs économiques, le courrier de l'Afep fait état d'un blocage « spectaculaire » depuis lundi dernier et l'annonce du confinement par le chef de l'Etat. De nombreux sites, in-

dustriels comme tertiaires, ne peuvent fonctionner, alors qu'ils seraient en mesure de produire et de livrer leurs clients. De plus en plus de salariés invoquent le risque pour leur santé, en l'absence de gel hydroalcoolique et de masques. « Cette situation est critique et l'arrêt des activités dans ces conditions rendra très difficile le redémarrage de l'activité », note l'association. Selon elle, les installations fermées au début du confinement ne rouvriront pas avant la fin de la crise, ce qui retardera encore la reprise à son issue.

Pour assurer la sécurité des salariés, l'Afep demande que les entreprises soient fournies en protections individuelles, notamment en masques, sachant que beaucoup d'entre elles ont donné leurs masques aux hôpitaux. ■

par Ingrid Feuerstein



Protection des « métiers essentiels » : le grand cafouillage gouvernemental

Rester chez soi ou assurer la continuité de l'activité? Pris dans ses propres injonctions contradictoires, le gouvernement peine à s'appuyer sur le dialogue social pour résoudre la question.

Tous les soirs à 20 heures, massés aux fenêtres et aux balcons, les Français applaudissent les soignants qui prennent des risques pour venir en aide aux victimes du Covid-19. Un rituel qui pourrait tout aussi bien mettre du baume au cœur de la boulangère, caissière du supermarché, livreur, postière, routier, ouvrier du bâtiment ou de l'agro-alimentaire, conducteur de bus, policier... qui assurent la continuité de l'activité. Pas de télétravail pour ces cols bleus qui font tourner le pays, encore trop souvent à main nue et le visage découvert, au sens littéral du terme.

Compromis sur les chantiers

A défaut de pouvoir proposer masques, gants, gel hydroalcoolique... de nombreuses entreprises ont pris les devants et stoppé leur activité. A l'instar des chantiers du bâtiment et des travaux publics, où les ouvriers travaillent sans protection, s'entassent dans des camionnettes, partagent leurs outils, doivent parfois se tenir à proximité sans pouvoir respecter les « gestes barrières ».

« Par principe de précaution, dès lundi 16 mars, des maîtres d'ouvrage ont demandé l'arrêt des chantiers. La métropole de Lyon, de Clermont, Enedis... ont pris cette décision, énumère Cindy Bochard, secrétaire générale déléguée de la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) d'Auvergne-Rhône-Alpes. La quasi totalité des chantiers sont stoppés sur la région. Nous avons fait des demandes de chômage partiel, justifiées par des problèmes d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs, par des décisions des maîtres d'ouvrage ou par le fait que nous n'étions capables d'assurer la sécurité et la santé des salariés. Le mot d'ordre, c'est vraiment la santé. »

« Les entreprises qui ne jouent pas le jeu, qui se disent que l'Etat paiera, ça ne nous regarde pas, eh bien c'est pas du civisme », Muriel Pénicaud Twitter

Un mot d'ordre dont la ministre du Travail n'a pas semblé prendre toute la mesure. Le 19 mars sur LCI, Muriel Pénicaud s'est déclarée « scandalisée » que des fédérations, et notamment la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises (Capeb), incitent leurs membres à mettre des chantiers à l'arrêt, arguant qu'il est nécessaire que « la nation puisse continuer à fonctionner ». « Les entreprises qui ne jouent pas le jeu, qui se disent que l'Etat paiera, ça ne nous regarde pas, eh bien c'est pas du civisme », a-t-elle déploré.

Une menace à peine voilée de ne pas accorder le chômage partiel aux récalcitrantes. Ces propos ont ulcéré le président de la Fédération française du bâtiment (FFB). Jacques Chanut lui a adressé une lettre ouverte cinglante, rappelant les conditions de travail d'ouvriers du bâtiment. Deux jours plus tard, pour calmer les esprits, Bruno Le Maire déclarait que les entreprises du sec-

leur bénéficiaient bien de l'activité partielle (qui, au global, concernait déjà le 21 mars 31 000 entreprises et 650 000 salariés). Le gouvernement s'est en outre félicité qu'un compromis soit enfin trouvé entre le gouvernement et les fédérations du bâtiment. Les chantiers pourront reprendre leur activité à court terme selon un protocole et un « guide des bonnes pratiques », afin de respecter la sécurité des salariés. Mais, point essentiel pour ces syndicats patronaux, chaque entreprise sera libre ou non de faire ce choix.

Soignants exposés

Car, malgré les bonnes intentions, les masques et protections ne sont toujours pas au rendez-vous, voire arrivent au compte-gouttes. Ce week-end, le gouvernement a assuré en avoir commandé 250 millions qui seront distribués prioritairement aux métiers essentiels, à commencer par le personnel soignant. Chaque médecin de ville devrait en recevoir 18 par semaine. Une annonce presque trop tardive pour les chirurgiens-dentistes en première ligne, au contact du sang et de la salive des patients.

Jusqu'à la semaine dernière, ils ont exercé avec les simples « petits bleus », les masques chirurgicaux classiques qui laissent tout passer. « J'ai alerté il y a quinze jours les autorités sanitaires pour qu'on ait les masques FFP2, témoigne Patrick Solera, le président de la fédération des syndicats dentaires libéraux (FDSL) majoritaire sur le territoire. On devrait enfin en recevoir quelques boîtes mais jusqu'il y a quelques jours, on a laissé des praticiens aller au casse-pipe. Ils ont été contaminés et ont contaminé à leur tour les patients et leur entourage. »

Avant même une réaction du ministère de la Santé, le Conseil national de l'ordre des dentistes a intimé aux praticiens de fermer leur cabinet le 18 mars, sous peine de poursuites de l'ordre, voire pénales pour mise en danger de la vie d'autrui. Désormais, les urgences sont réorientées vers des cabinets où des dentistes volontaires travaillent en binôme. Un changement de décor radical. « Il est obligatoire de porter masques FFP2, gants, surblouses, surchausses, charlottes... On n'est plus dans le petit bricolage, ce sont les conditions d'un bloc chirurgical et on procède à une décontamination de l'air d'une heure entre chaque patient », précise Patrick Solera.

« Pour éviter de mettre la vie des assistants dentaires en danger, nous avons fait des demandes de chômage partiel. Mais certains de nos adhérents nous font déjà remonter des refus de l'administration », Patrick Solera, de la Fédération des syndicats dentaires libéraux Twitter

Un décret devrait préciser la situation des cabinets dentaires ce lundi, mais ce week-end un certain nombre de questions n'étaient toujours pas réglées.

« Nous sommes surpris par le manque de considération des autorités. Pour éviter de mettre la vie des assistants dentaires en danger – seuls les praticiens travaillent – nous avons fait des demandes de chômage partiel. Et certains de nos adhérents nous font déjà remonter des refus de l'administration. Nous ne serions pas concernés par l'activité partielle. C'est sans doute parce qu'officiellement nous ne sommes pas censés être fermés, nous ne faisons pas partie des établissements visés par la fermeture administrative. En tout cas, nous n'avons pas à ce jour de réponse claire », explique le syndicaliste.

Ce chômage sera-t-il pris en compte à partir du décret ou avant, dès lors que les assistantes ont cessé de travailler ? « De notre côté, nous n'avons droit à rien, sauf aux indemnités journalières de la Sécu pour ceux qui gardent leurs enfants. Pour les autres, être déclaré Covid + ne suffit pas à toucher des indemnités, il faut être hospitalisé. Nos pertes d'exploitation ne sont pas couvertes. Mais surtout, nous avons demandé au ministère si les praticiens qui prennent en charge les patients en urgence seraient rémunérés sur la base d'une journée de garde, à savoir 200 à 300 euros la journée, mais là encore, pas de réponse... », relate Patrick Solera. Assurer la continuité des soins et de l'activité économique a un coût... qui reste à définir.

Qu'est-ce qu'un métier indispensable ?

Reste bien entendu à savoir ce qu'est un « métier essentiel à la continuité de l'économie ». Dans la nuit de samedi à dimanche, le président du Conseil italien, Giuseppe Conte, a annoncé la fermeture de toutes les activités non indispensables. Seuls les établissements de santé, les commerces agro-alimentaires, les banques.. demeurent ouverts.

Une décision qui va dans le sens de ce que préconise Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT. « On les connaît les métiers essentiels : la santé, l'agro-alimentaire, la logistique, le transport de marchandises, les lignes de production qui font des masques ou emballent des produits... tout ce qui permet au pays de continuer à être soigné et à pouvoir se nourrir. Tous les autres restent à la maison ! A-t-on besoin de fabriquer des voitures ou des paquebots en ce moment ? Ces chantiers doivent fermer. Quant à ceux qui doivent travailler, mais qui n'ont pas les protections, ils exercent leur droit de retrait. La santé d'abord ! »

« A-t-on besoin de fabriquer des voitures ou des paquebots en ce moment ? Ces chantiers doivent fermer », Philippe Martinez Twitter

Celles et ceux qui ont un motif raisonnable de penser que la situation présente un danger immédiat pour leur santé ou leur vie ont en effet la possibilité de s'arrêter de travailler, sans risque de sanctions disciplinaires ou de retenue sur salaire. En cas de contentieux, c'est au juge d'apprécier ce motif légitime. Il va sans dire qu'avec les appels répétés du gouvernement à rester confinés face à la gravité de la situation, de nombreux travailleurs sans protection ne devraient pas avoir beaucoup de mal à obtenir gain de cause.

C'est même l'inverse qui risque de se produire : certains salariés pourraient attaquer leurs entreprises, voire l'Etat, pour mise en danger de la vie d'autrui. Trois médecins représentant un collectif de soignants ont d'ores et déjà porté plainte jeudi dernier contre le Premier ministre Edouard Philippe et l'ex-ministre de la Santé, Agnès Buzyn, pour ne pas avoir pris à temps les mesures nécessaires afin de lutter contre l'épidémie.

Quel dialogue social

Ces procédures se multiplieront sans doute, l'heure des comptes venue. Pour le moment, plutôt que de préconiser le droit de retrait « à tout va », la CFDT insiste sur la nécessité du dialogue social entre direction et salariés.

« Il y a bien entendu des métiers qui sont clairement indispensables comme la santé ou l'alimentaire, mais tout devient très vite imbriqué dès lors qu'il faut maintenir des réseaux d'électricité, internet, les travaux urgents de voirie... Tout ne nécessite pas d'être complètement fermé. Mais c'est le rôle de l'employeur et des élus du comité social et économique (CSE) de le décider, pointe Catherine Pinchaut, secrétaire nationale en charge des questions de travail à la CFDT. A la Poste, il n'est pas utile de tout distribuer comme avant, selon les mêmes tournées. Pareil pour les soins à domicile. Comment fait-on pour assurer la continuité de l'activité tout en préservant la santé des salariés ? Les salariés ne sont pas bêtes, non seulement ils comprennent tous la nécessité de devoir assurer l'activité quand c'est essentiel mais nous avons les outils pour conclure des accords dans les entreprises. ST Microelectronics vient de le faire. Il faut parier sur l'intelligence collective. »

Et face à la pandémie, les partenaires sociaux font preuve, situation suffisamment rare pour être soulignée, d'une belle unanimité. Ils multiplient les réunions en visioconférence, entre eux et avec les ministres concernés. Ils ont rappelé le 19 mars, dans un communiqué commun, « le rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective » et demandé au gouvernement et aux entreprises de « mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler ».

Dérogations au droit du travail

Des organisations également unanimes contre le projet de loi d'urgence sanitaire, adopté dimanche, qui va autoriser des dérogations au Code du travail sur le temps de travail. Or, « encore une fois, nous avons tout l'arsenal disponible pour agir au niveau des entreprises sans devoir en passer par une loi », renchérit Catherine Pinchaut.

Même tonalité chez Philippe Martinez : « Nous sommes totalement opposés au fait de déréguler les congés et les temps de repos de cette façon. Nous l'avons dit aux ministres concernés et nous ne sommes pas les seuls. Tous les syndicats partagent ce point de vue. On n'a absolument pas besoin d'en passer par une loi, même d'exception. Il y a des possibilités de négocier en interne, entre la direction et le CSE, pour répondre à l'urgence. Incrire cette dérégulation dans la loi, c'est permettre aux employeurs d'en profiter pour faire bosser leurs salariés davantage. C'est la porte ouverte aux dérives... et ce, pour une durée indéterminée. »

« Nous avons tous dit à la ministre du Travail, le Medef, l'U2P et la CPME compris, que nous ne voulions pas de mesures dérogatoires au droit du travail », François Hommeril

Twitter

Concession accordée aux syndicats, la ministre du Travail a fait voter un amendement qui autorise les entreprises à modifier six jours de congés payés – sans délai de prévenance fixé à un mois aujourd’hui – à la condition qu'un accord soit signé dans l'entreprise. Mais le reste, comme l'acquisition de 2,5 jours de RTT par mois, pourra être modifié unilatéralement par l'employeur.

« Chassez le naturel, il revient au galop, déplore François Hommeril, le pré-

sident de la CFE-CGC. Pourtant nous avons tous dit à la ministre, le Medef, l'U2P et la CPME compris, que nous ne voulions pas de mesures dérogatoires au droit du travail. Pour restaurer la confiance et faire en sorte que les salariés puissent travailler en toute sécurité, les organisations du travail doivent être adaptées et ça se négocie au niveau du CSE. Et puis, deuxième condition, il faut que les salariés comprennent quelles sont les activités vraiment indispensables, que tout cela ait du sens. »

Un postulat qui repose sur une bonne qualité de dialogue social, depuis l'entreprise jusqu'au niveau national. Encore faut-il qu'on lui ait donné sa chance.

« Ce n'est pas le moment d'attiser les polémiques, conclut François Hommeril. Mais ce n'est pas parce que nous sommes en temps de crise que les manquements qui existaient s'effacent brusquement. »

par Sandrine Foulon

